

LÉGISLATIVES 2022

UN CHOIX À FAIRE !

CONNAÎTRE...

**15 CANDIDATS
RÉPONDENT À NOS QUESTIONS**

APPRENDRE...

**Tout savoir sur
l'Assemblée Nationale**

POINT DE VUE...

**Justin Daniel
commente et explique.**

POLITIC DATA

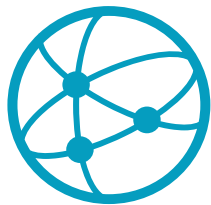
■ **«IMPROBABLES VICTOIRES
AU 1ER TOUR»**

■ **RETOUR SUR
LES LÉGISLATIVES DE 2017**



Olivier
JEAN-MARIE

Jonathan
THEODOSE



politicdata

DATA TO ANALYZE | DATA TO WIN

+33 6 51 55 83 54

contact@politicdata.com

www.politicdata.com



NOUS DEVRONS VOTER LES 11 ET 18 JUIN PROCHAIN.

- Mais pourquoi ?
- Qu'est-ce que l'Assemblée Nationale ?
- En quoi cette élection va et peut changer la Martinique et son devenir ?
- Quel est le réel rôle et les attributions d'un Député ?
- Vos enfants savent-ils exactement en quoi consiste cette élection ?
- Qui sont les candidats* ?...

Vous trouverez dans ce Magazine gratuit, quelques éléments de réponse.

Nous y avons rajouté les interviews de Justin Daniel, afin de savoir les tenants et aboutissants de cette élection et le pourquoi de la «désertification» des urnes des électeurs.

Aussi une rencontre avec les professionnels de POLITICDATA, qui nous donnent leur avis sur celles-ci et un retour chiffré de celles de 2017.

Bonne lecture

** Nous avons envoyé les mêmes questions à l'ensemble des candidats. Seul 13 ont répondu. Peut-être parceque nous n'avions pas les bonnes coordonnées téléphoniques ou email. Qui sait ! En tout état de cause, vous trouverez dans les pages qui suivent, leurs réponses. Classement par ordre alphabétique du nom du candidat.*

Sommaire

04

**LES ANALYSES
DE JUSTIN DANIEL.**

08

**IMPROBABLES
VICTOIRES AU 1ER
TOUR. PoliticData**

10

**RETOUR SUR LES
LÉGISLATIVES DE JUIN
2017 EN MARTINIQUE.**

20

**LES CANDIDATS
RÉPONDENT...**

48

**TOUT SAVOIR...
POUR LES GRANDS
ET LES PETITS !**

LES ANALYSES



LES CANDIDATS



A SAVOIR

SUR...

LÉGISLATIVES 2022

« On ne se prononce plus sur la question du statut au moment de glisser son bulletin dans l'urne, on se prononce sur la capacité des pouvoirs publics à mettre en œuvre une action répondant aux préoccupations du moment. »

Vous trouverez ici l'analyse de Justin Daniel, Professeur de Science Politique à l'Université des Antilles, sur ces élections et la 'désertification' du vote des Martiniquais en général...

Quel est votre avis sur le fait que les Martiniquais votent de moins en moins ?

S'agissant de la baisse de la participation observée depuis plusieurs années à la Martinique, je crois que cela s'explique par une tendance du **citoyen à désertifier la scène électorale, ce qui ne signifie pas pour autant une dépolitisation**. Bien au contraire, ce retrait s'accompagne de nouvelles formes d'engagement qui ne sont pas nécessairement liées à un système idéologique comme dans le passé. Si je reprends les catégories analytiques du sociologue **Albert Hirschman**, « Passions publiques/bonheur privé », on pourrait dire aujourd'hui qu'on assiste à un repli sur le bonheur privé. **J'entends par là que les Martiniquais se mobilisent en fonction de leurs préoccupations immédiates**, par exemple régulièrement ils remet-



« **L'OFFRE ÉLECTORALE ACTUELLE EST FOISONNANTE AVEC UNE MULTIPLICITÉ DES CANDIDATS... DE NATURE À PERTURBER LES ÉLECTEURS** »

tent en cause les dysfonctionnements des services publics ; ils attirent l'attention sur les difficultés quotidiennes qu'ils rencontrent, par exemple, dans leurs quartiers ou leur commune de résidence, etc. Cela ne veut pas dire pour autant que les passions publiques ont complètement disparu, elles existent et s'expriment autrement. L'une des raisons qui pousse les Martiniquais à se mobiliser et à recourir à d'autres formes d'engagement, c'est par exemple l'éco-anxiété, c'est-à-dire l'angoisse qui est liée à **l'anticipation du futur et du présent qui est affectée par la crise environnementale**, et en ce qui nous concerne plus particulièrement, **l'empoisonnement des écosystèmes**. On voit très bien que sur ces thèmes-là **les citoyens sont prêts à se mobiliser**.

De même, il y a, en toile de fond, une sorte d'interrogation sur le rapport que nous avons aujourd'hui à l'État. **L'État est perçu comme un organe impuissant ou pire, comme un organe quelque peu extérieur à la société qui tend à se retirer de ses missions, alors que les promesses de la République n'ont pas toujours été tenues**. Il y a là toute une série de facteurs qui expliquent pourquoi on a l'impression que les Martiniquais désertent la scène électorale. C'est peut-être pour s'engager de manière différente.

Et pour les législatives ?

S'agissant des élections législatives, **il y a une combinaison spécifique**

de facteurs explicatifs. D'abord, le premier facteur, me semble-t-il, c'est **la perte de centralité de ces élections**. Je veux dire par là que dans les années soixante, soixante-dix et même au début des années quatre-vingt elles étaient considérées comme des élections de « portée » nationale au sens où elles étaient perçues comme engageant l'avenir de la Martinique sur le plan statutaire. Il faut dire qu'à l'époque la vie politique était organisée autour de clivages opposant les départementalistes, les autonomistes, les indépendantistes et tout cela était tissé par une sorte de chantage au largage. À partir de la fin des années quatre-vingt, se mettent en place quatre mouvements convergents.



« **TOUT CELA CONTRIBUE À METTRE EN PLACE, JE DIRAI, UNE SORTE DE MACHINE À FABRIQUER DE L'ABSTENTION** »

D'abord, il y a l'expérience de la gauche au pouvoir aussi bien localement, — puisqu'à l'époque les partis autonomistes investissent les institutions décentralisées —, que dans l'Hexagone. Du coup cette double expérience se traduit par l'affaiblissement du poids du clivage statutaire dans l'orientation du vote. On ne se prononce plus sur la question du statut au moment de glisser son bulletin dans l'urne, on se prononce sur la capacité des pouvoirs publics à mettre en œuvre une action répondant aux préoccupations du moment.

NOTONS

4 POINTS INTÉRESSANTS :

Le deuxième mouvement qui est intéressant, c'est la montée en puissance des pouvoirs locaux et la focalisation sur les politiques publiques locales. Les réformes successives de décentralisation placent les élus au centre du jeu et créent à leur égard de nouvelles attentes et exigences de la part des citoyens. Parallèlement, le périmètre d'intervention de l'État se réduit, même si ce dernier est encore perçu, au moins dans certaines situations, comme une sorte de Deus

ex-machina.

Le troisième mouvement, c'est l'accélération du processus de territorialisation de la vie politique, c'est-à-dire de plus en plus, les partis locaux se détachent des partis hexagonaux pour cesser d'être de simples succursales et pour mieux s'ancrer dans le territoire. Par conséquent, dans ce contexte-là, les élections législatives cessent d'être un mini référendum, comme par le passé, sur l'avenir institutionnel de la Martinique. Corrélativement, on assiste à une survalorisation de la dimension locale de ces élections. On se trouve du même coup confronté à un paradoxe qui fait que le rôle du député n'a pas changé ; aujourd'hui comme hier, il consiste à voter des lois, à contrôler le gouvernement, mais il est de plus en plus présenté comme le défenseur du territoire voire comme un défenseur de la circonscription d'élection.

Or, pour bien comprendre le mécanisme de l'élection législative, il faut déconnecter les deux choses, il y a d'un côté la circonscription d'élection et, de l'autre, le rayon d'action du député détenteur d'une parcelle de la «souveraineté nationale».

Enfin, le quatrième mouvement correspond à une double évolution. Celui, tout d'abord, d'une extraordinaire fragmentation du paysage politique qui est partiellement liée à la montée en puissance des pouvoirs locaux et au fait qu'on assiste à la multiplication de partis, voire de micro-partis qui ont parfois un simple fondement municipal ou correspondent, en exagérant à peine, à des mouvements unipersonnels.

L'autre constat qui en découle, c'est la très grande dispersion des candidatures du fait de l'affaiblissement des structures partisans et que nombre de candidats aujourd'hui n'ont pas besoin d'une investiture ou se contentent de moyens aussi bien financiers et humains limités pour faire campagne.

Tout cela contribue à mettre en place, je dirai, une sorte de machine à fabriquer de l'abstention d'autant que les élections législatives, c'est la perception qu'en ont les électeurs, n'ont plus la même importance que par le passé.

Les électeurs ont-ils raison de penser cela ?

Certainement pas, car s'il est vrai que les députés ne représentent pas simplement leur territoire, ils sont détenteurs d'une parcelle de la souveraineté nationale, ils ont un rôle essentiel à jouer au moment où des textes qui concernent la Martinique en termes d'action publique sont examinés par

l'Assemblée nationale. C'est à ce moment-là qu'ils peuvent faire entendre, au sein du concert politique national, une petite voix pour attirer l'attention sur nos problèmes singuliers ou nos spécificités. Ils peuvent le faire par exemple en introduisant des amendements lors de l'examen des textes. Sans oublier les propositions de loi concernant les outre-mer qu'ils peuvent déposer sur le bureau de l'Assemblée nationale avec des chances, certes limitées, d'aboutir.

Pourquoi avoir décomposé la Martinique en 4 zones et avoir 4 personnes pour parler de la Martinique puisque la Martinique est déjà une spécificité ?

C'est tout simplement lié au mode de désignation des députés. La Martinique est alignée de ce point de vue sur le découpage hexagonal, c'est-à-dire qu'il faut qu'un député puisse être désigné par une fraction de l'électorat qui soit similaire, du point de vue de sa taille, à l'échelle de toute la France, de manière à respecter un minimum d'équilibre sur le plan démographique. Ce que sou-

vent les candidats oublient ou feignent d'ignorer, c'est que **la circonscription ne sert qu'à désigner le député**. Une fois élu, ce dernier ne peut prétendre exercer un mandat pour le compte exclusif de sa circonscription, laquelle ne saurait être regardée comme un espace d'action publique.

Il faut bien que les uns et les autres le comprennent : il est élu pour la Martinique tout entière !

Il est là pour la Martinique et pour faire entendre la voix de la Martinique au sein de l'ensemble français. Pour que les lecteurs comprennent bien, c'est exactement comme pour l'élection de l'Assemblée de Martinique. Pour désigner des conseillers à l'Assemblée de Martinique, on a quatre sections, ce sont des sections électorales, ce ne sont pas des circonscriptions administratives.

Quelle est votre analyse sur l'élection à venir ?

L'offre électorale actuelle est foisonnante avec une multiplicité de candidats qui reflète cette fragmentation du paysage politique dont je parlais tout à l'heure ; elle est de nature à perturber les électeurs eux-mêmes. De ce point de vue, cette offre électorale est une sorte de **machine à fabriquer de l'abstention**. Désormais, les Martiniquais votent de moins en moins pour les élections législatives qui ont perdu de leur importance,

d'autant que depuis la réforme du quinquennat et l'inversion de l'ordre entre l'élection présidentielle et l'élection législative, **les élections législatives apparaissent comme une simple confirmation de l'élection présidentielle**.

Tout cela fait que, finalement, les citoyens se mobilisent de moins en moins et ils sont d'autant moins portés qu'ils se trouvent confrontés à une offre électorale très éclatée et qui ne laisse pas le sentiment que les députés pourront parler d'une même voix à l'Assemblée nationale, alors que c'est la condition de l'efficacité même. On ne leur demande pas d'avoir le même point de vue sur tout, ni de créer de faux consensus, mais a minima, lorsqu'on aborde des sujets qui engagent l'avenir de la Martinique, qui concernent des préoccupations des Martiniquais, **de faire preuve de solidarité entre eux et d'être à l'unisson des intérêts du pays afin de peser davantage sur les choix et de se faire entendre**.

CE QUE SOUVENT LES CANDIDATS OUBLIENT, C'EST QUE LA CIRCONSCRIPTION NE SERT ESSENTIELLEMENT QU'À DÉSIGNER LE DÉPUTÉ.

LÉGISLATIVES 2022

«Guadeloupe, Martinique : Improbables victoires au 1er tour.»

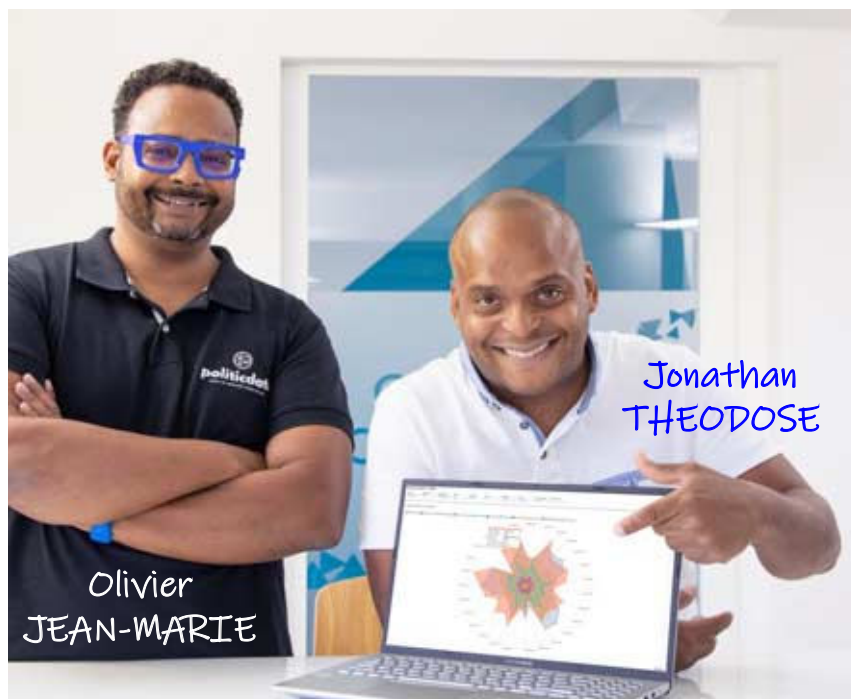
Les analyses de POLITIC DATA

Aucun des 114 candidats en lice dans les 8 circonscriptions législatives de Guadeloupe et de Martinique ne serait en mesure d'être élu dès le 1er tour le 11 juin prochain.

Dans les 8 circonscriptions de Guadeloupe et de Martinique, depuis quelques semaines, les partisans des prétendants à la victoire finale chauffent les salles et les vérandas en incitant leurs soutiens à se déplacer en masse pour arracher une victoire dès le premier tour des Législatives le 11 juin prochain.

Cependant, en Guadeloupe et en Martinique, sauf événement imprévu, toutes choses égales par ailleurs, une victoire au premier tour des Législatives de juin 2022 relèverait de l'exploit.

Aux élections législatives, pour être élu au premier tour de scrutin, il faut recueillir la majorité absolue des suffrages exprimés (50%+1 voix) et un nombre de voix égal ou supérieur au quart des électeurs inscrits (25%).



Rappel : **en 2017, sur les 577 circonscriptions, seules 4 circonscriptions ont élu leur député au terme du 1er tour.** Le taux de participation global, sur l'ensemble des territoires électoraux français, était de 49%.

En 2012, sur les 577 circonscriptions, 36 avaient désigné leur député au soir du premier tour. Le taux de participation global, sur l'ensemble des territoires électoraux français, était alors de 57%.

« **AUX ÉLECTIONS LÉGISLATIVES, POUR ÊTRE ÉLU AU PREMIER TOUR DE SCRUTIN, IL FAUT RECUEILLIR LA MAJORITÉ ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS (50%+1 VOIX) ET UN NOMBRE DE VOIX ÉGAL OU SUPÉRIEUR AU QUART DES ÉLECTEURS INSCRITS (25%).**

**EN 2012, EN
GUADELOUPE, VICTORIN
LUREL, DANS LA 4ÈME
CIRCONSCRIPTION,
OBTENAIT SA
RÉÉLECTION DÈS LE
PREMIER TOUR AVEC
67% DES SUFFRAGES
EXPRIMÉS EN SA FAVEUR
SOIT 27% DES INSCRITS.
LE TAUX DE
PARTICIPATION DANS
CETTE CIRCONSCRIPTION
ÉTAIT ALORS DE 42%.**

En Guadeloupe et en Martinique, le taux de participation lors du 1er tour des élections législatives de 2017 était de 26%.

En Guadeloupe et en Martinique, le 11 juin 2022, le taux de participation devrait évoluer entre 20 et 30%.

Avec de tels taux de participation et plus de 10 candidats par circonscription, il est fort peu probable qu'un candidat recueille les suffrages de plus de 25% des électeurs inscrits lors du premier tour.

Une victoire est donc fort peu probable dès le 1er tour des élections législatives le 11 juin prochain pour les 114 candidats dans les 8 circonscriptions de Guadeloupe et de Martinique.

Députés élus au 1^{er} tour des élections législatives de juin 2017

Nom	Prénom	Département	Circ.	Taux de participation	% exprimés	% inscrits
DEMILLY	STÉPHANE	SOMME	5	50%	54%	26%
MAILLARD	SYLVAIN	PARIS	1	59%	51%	30%
MOLAC	PAUL	MORBIHAN	4	54%	54%	29%
POLUTELE	NAPOLE	WALLIS-ET-FUTUNA	1	81%	50.2%	40%

LÉGISLATIVES 2017

Que s'est-il passé aux élections législatives de juin 2017 en Martinique ?

Reponse dans ces quelques pages avec ce jeu de visualisations graphiques
conçues par l'équipe de Politic Data.

EN UN COUP D'ŒIL, VOUS SAUREZ TOUT SUR

- La participation,
- Les résultats des deux tours de scrutin,
- Le montant officiel des dépenses électorales des candidats.

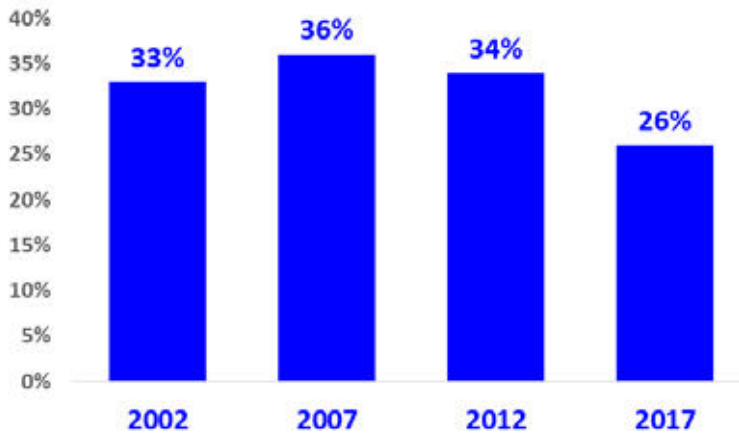
Bonne lecture et bon vote les 11 et 18 juin 2022 !

Législatives

2002-17

1^{er} tour

Évolution du taux de participation -
Élections législatives - 2002-2017
1er tour - Martinique



Législatives

2012-17

1^{er} tour

Évolution du taux de participation -
Élections législatives - 2012-2017
1er tour - Martinique



Législatives

2017

1^{er} tour

Participation : Les communes les moins mobilisées



Taux de participation
Martinique
26%

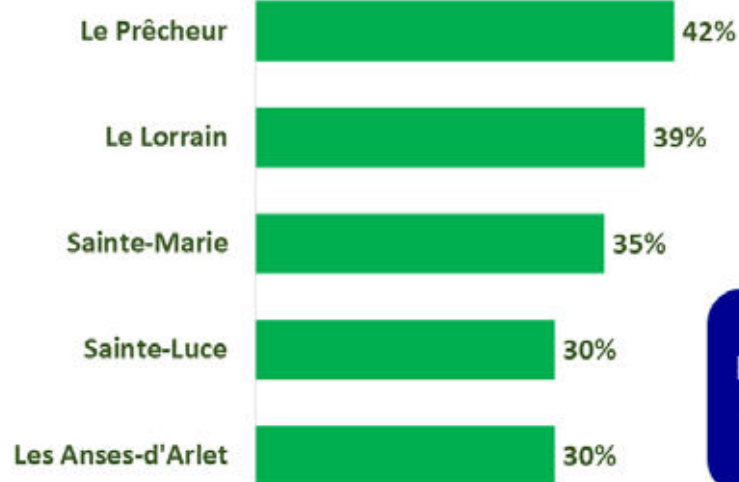


Législatives

2017

1^{er} tour

Participation : Les communes les plus mobilisées



Taux de participation
Martinique
26%

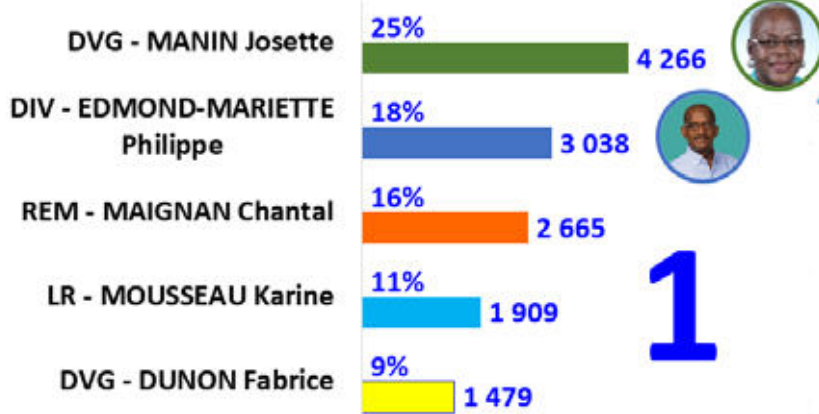


Législatives

2017

1^{er} tour

Martinique - 1^{ère} circ. - 1er tour



1



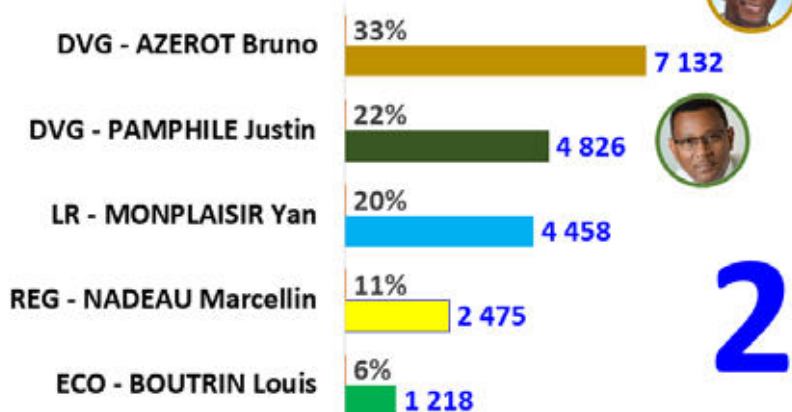
Taux de participation
23%

Législatives

2017

1^{er} tour

Martinique - 2^{ème} circ. - 1er tour



2



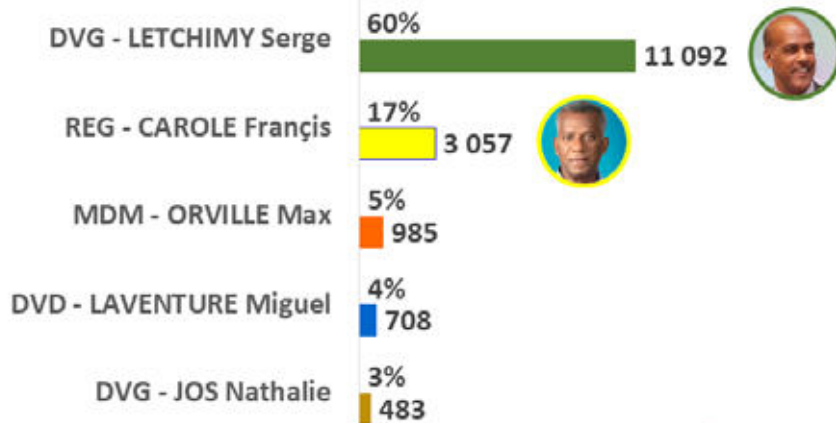
Taux de participation
28%

Législatives

2017

1^{er} tour

Martinique - 3ème circ. - 1er tour



Taux de participation
29%

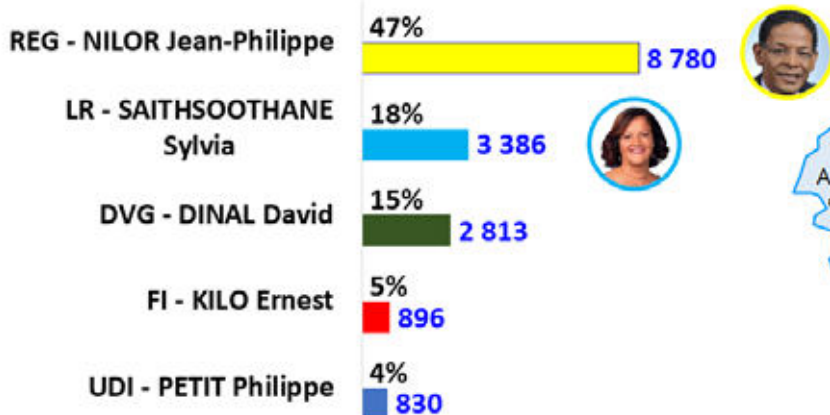

politicdata
DATA TO ANALYZE | DATA TO WIN

Législatives

2017

1^{er} tour

Martinique - 4ème circ. - 1er tour



Taux de participation
24%

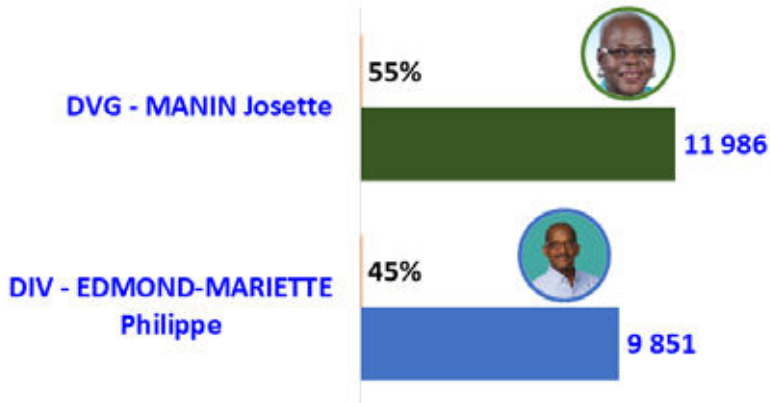

politicdata
DATA TO ANALYZE | DATA TO WIN

Législatives

2017

2^{ème} tour

Martinique – 1^{ère} circ. - 2^{ème} tour



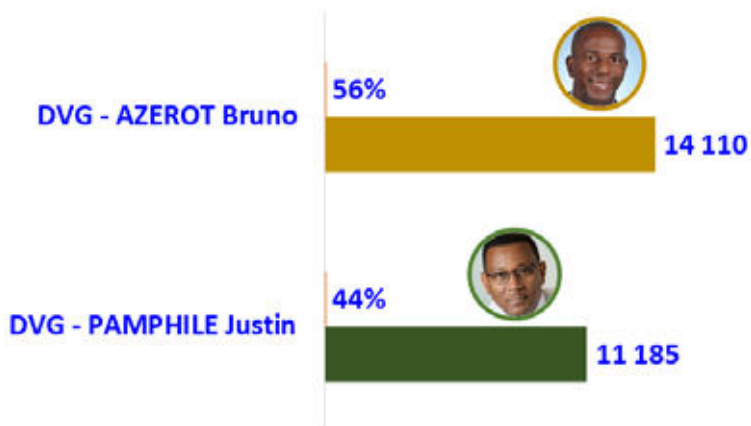
Taux de participation
30%

Législatives

2017

2^{ème} tour

Martinique - 2^{ème} circ. - 2^{ème} tour



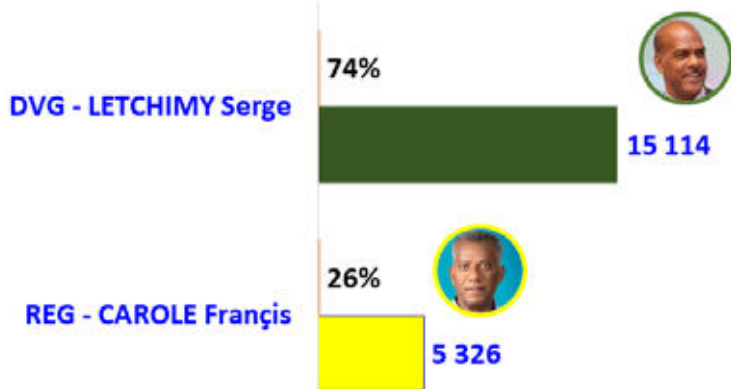
Taux de participation
34%

Législatives

2017

2^{ème} tour

Martinique - 3^{ème} circ. - 2^{ème} tour



Taux de participation
33%

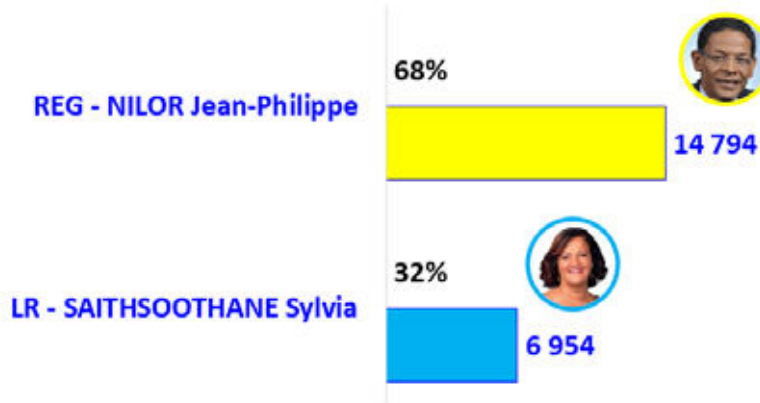


Législatives

2017

2^{ème} tour

Martinique - 4^{ème} circ. - 2^{ème} tour



Taux de participation
28%

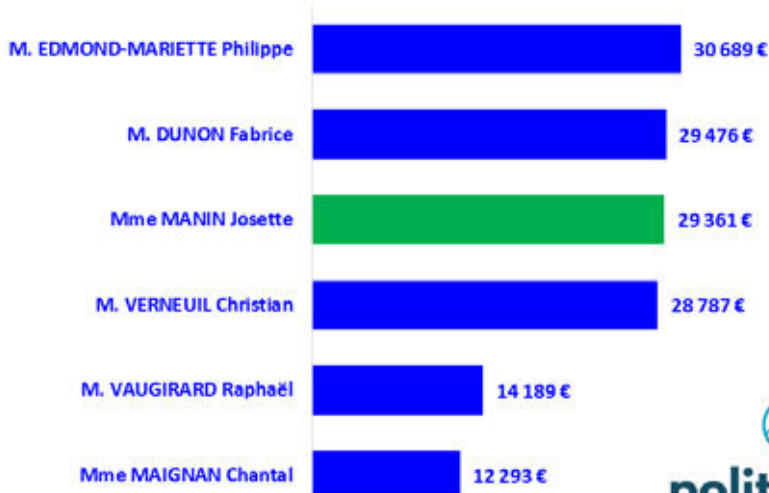


Législatives

2017

Dépenses

Martinique – 1ère circonscription
Dépenses retenues par la CNCCFP



Législatives

2017

Dépenses

Martinique – 2ème circonscription
Dépenses retenues par la CNCCFP



Législatives

2017

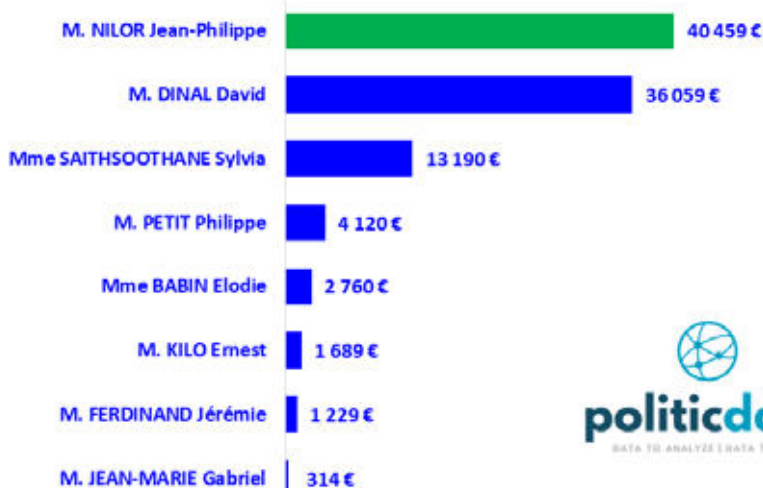
Dépenses

Martinique – 3^{ème} circonscription
Dépenses retenues par la CNCCFP

Législatives

2017

Dépenses

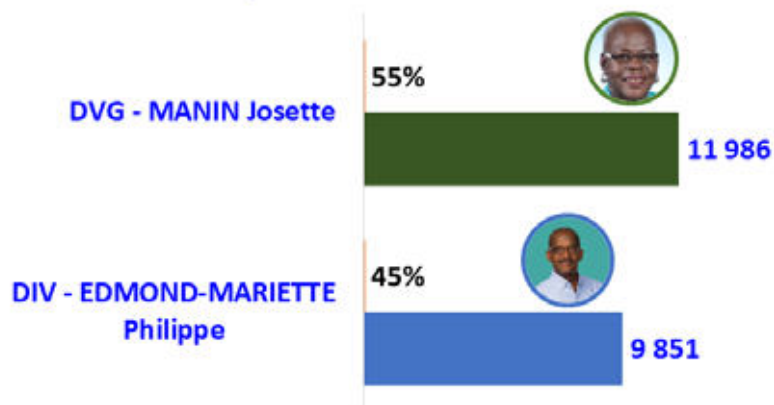
Martinique – 4^{ème} circonscription
Dépenses retenues par la CNCCFP

Législatives

2017

2^{ème} tour

Martinique – 1ère circ. - 2ème tour



Taux de participation
30%

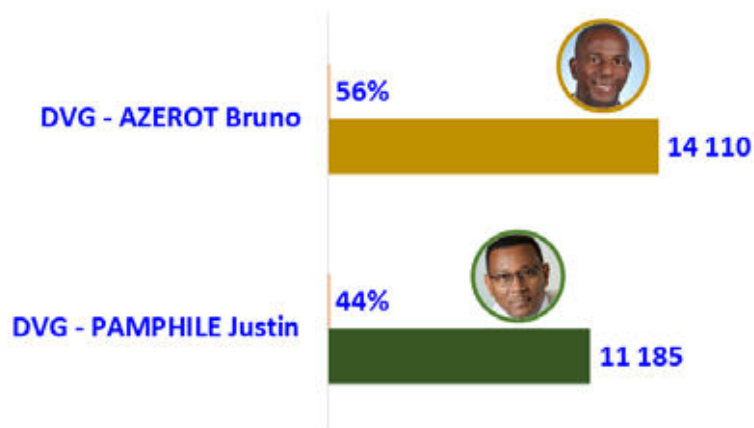


Législatives

2017

2^{ème} tour

Martinique - 2ème circ. - 2ème tour



Taux de participation
34%



LÉGISLATIVES 2022 :

LISTE DES 55 CANDIDATS DES 4 CIRCONSCRIPTIONS VALIDÉES PAR LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Le ministère de l'Intérieur a publié la liste des 55 candidats et leurs suppléants aux prochaines élections législatives de la Martinique.

Elles se dérouleront les 11 et 18 juin 2022 en Martinique.

Les électeurs martiniquais désigneront les députés des 4 circonscriptions du territoire. A trois semaines du 1er tour, le ministère de l'Intérieur a publié la liste officielle des 55 candidats en lice pour les élections législatives. Les élections se dérouleront les samedi 11 et 18 juin.

C'est la circonscription du centre atlantique qui compte le plus de candidats, ils sont 17. La circonscription du Nord est la moins convoitée puisqu'elle ne compte que 11 candidats. À titre de comparaison, 53 candidats briguaient le siège aux élections législatives de 2017.

Ces élections au suffrage universel direct permettent aux électeurs d'élire les 577 députés qui siègeront dans l'Hémicycle de l'Assemblée nationale, pour un mandat de 5 ans renouvelable.

Toutes les formations et courants politiques sont représentés à l'occasion de cette joute électorale. La première circonscription (Centre) est la plus convoitée avec 17 candidats contre 15 en 2017. Cette année, seulement 17 femmes se soumettent au vote des citoyens contre 20, il y a 5 ans.

La date du premier tour de l'élection des députés est fixée en Martinique au samedi 11 juin 2022 et celle du second tour au samedi 18 juin 2022.

LME (La Martinique Ensemble)

GSPM (Gran Sanblé Pou Martinik)

LFI (La France Insoumise)

LR (Les Républicains)

REG (Régionaliste)

RN (Rassemblement National)

DVG (Divers Gauche)

NUPES (Nouvelle union populaire écologique et sociale)

UDI (Union des démocrates et indépendants)

MUJAM (Mouvement Unifié de la Jeunesse Active Martiniquaise)

SE (Sans étiquette)

1ère circonscription (Centre Atlantique)

1 - M. **Jonathan TABAR** (DVD)

2 - M. **Erick VALERE** (DVG)

3 - M. **Fred SAMOT** (DVG)

4 - Mme **Joëlle GODARD** (UDI)

5 - M. **Philippe JEAN-MARIE-ALPHONSINE** (DVG)

6 - M. **Philippe EDMOND-MARIETTE** (REG)

7 - Mme **Béatrice BELLAY** (SOC)

8 - M. **Jean-Pierre PUISARD** (REG)

9 - M. **Ludovic ROMAIN** (DVG)

10 - M. **Edryan RANGOLY** (REC)

11 - M. **Yann MIEVILLY** (ECO)

12 - Mme **Marie-Noëlle DELANNAY** (FI)

13 - M. **Alain-Claude LAGIER** (DVG)

14 - Mme **Marie-Hellen MARTHE-DITE-SURELLY** (DXG)

15 - M. **Jiovanny WILLIAM** (DVG)

16 - M. **Charles BELIMONT** (RN)

17 - M. **Eric Thomas CRISPIN** (DXG)

2ème circonscription (Nord)

1 - Mme **Chantal SAINT-OLYMPE** (DVG)

2 - M. **Marcellin NADEAU** (REG)

3 - Mme **Karine VARASSE** (FI)

4 - M. **Max FERRATY** (RN)

5 - Mme **Astrid RODAP** (UDI)

6 - M. **Marcel SELLAYE** (DXG)

7 - M. **Jean-Baptiste Joseph ROTSEN** (DVG)

8 - M. **Justin PAMPHILE** (REG)

- 9 - Mme **Barbara JEAN-ELIE** (DVG)
10 - M. **Gaétan DUFEAL** (DXG)
11 - Mme **Cynthia BELLAME** (REC)

3ème circonscription (Fort-de-France)

- 1 - M. **Gabriel JEAN-MARIE** (DXG)
2 - Mme **Nathalie JOS** (REG)
3 - Mme **Isabelle MOLE** (UDI)
4 - M. **Cédric CRAMPON** (RN)
5 - M. **Daniel ROBIN** (DVG)
6 - M. **Francis CAROLE** (REG)
7 - Mme **Marie-Jeanne Françoise JEANVILLE** (REC)
8 - Mme **Audrey Arielle GIRAUD** (ENS)
9 - M. **Jean-Michel JEAN-BAPTISTE** (DVG)
10 - M. **Thierry RENARD** (FI)
11 - M. **Joël BARDET** (REG)
12 - M. **Johnny HAJJAR** (DVG)
13 - M. **Noël NEMOUTHE** (REG)

4ème circonscription (Sud)

- 1 - M. **David DINAL** (DVG)
2 - M. **Richard Darius MIRANDE** (DVG)
3 - Mme **Karine THERESE** (ECO)
4 - M. **David Thérèse LIMERY** (DVG)
5 - Mme **Laurence TIBERINUS** (ENS)
6 - M. **Edouard TINAUGUS** (DVG)
7 - M. **Ruddy DUVILLE** (DVG)
8 - M. **Philippe PETIT** (UDI)
9 - M. **Nicolas OCCOLIER** (RN)
10 - Mme **Célia SAINTE-ROSE** (REC)
11 - M. **Jean-Philippe NILOR** (REG)
12 - Mme **Mélanie SULIO** (DXG)
13 - M. **Jean-Marc LUSBEC** (LR)
14 - M. **Alfred MARIE-JEANNE** (REG)



RUDDY DUVILLE

4ème circonscription (Sud)

Ruddy Duville a 47 ans, il est cadre manager à EDF et est père de famille. Son engagement politique a commencé en 2008 dans sa commune du Diamant, où il a été conseiller municipal, 6ème adjoint en 2014, puis 1er adjoint au maire de 2017 à 2020 en charge du personnel, de la pêche, de l'agriculture et de la vie des quartiers avant d'être le candidat du « Diamant rassemblé » aux dernières élections municipales. Fils de pêcheur, il est très sensible aux problématiques liées à la mer. Il est également vice-président de l'association intergénérationnelle « Flè Porié ». Il se présente aux élections législatives dans le sud aux côtés d'Yvonne Tritz, ancienne 1ère adjointe au Maire du Marin.



Pourquoi êtes-vous candidat à cette élection ?

Cette décision a été murement réfléchie car je ne fais jamais les choses à la légère, je suis un homme engagé et sensible à la situation de mon pays et si je suis candidat aujourd'hui, il est évident que c'est pour m'investir à 200%. Avec leur vote aux élections présidentielles, les Martiniquais ont exprimé un mécontentement face à un système dont ils ne perçoivent plus les bénéfices pour eux. Pendant longtemps, la politique, chez nous, a permis une amélioration considérable de la vie des gens : constructions d'écoles et de lycées (il y a encore quelques décennies, souvenez-vous, il n'y avait pas 5 lycées en Martinique !), mise en

place d'un réseau d'eau potable, accès à la santé ou à la sécurité sociale... Depuis plusieurs années, les citoyens ont le sentiment que ces grandes avancées sont remises en question et que les élus s'éloignent de leurs préoccupations réelles. J'aime le contact, être sur le terrain, et ce que je ressens, moi, c'est en fait une grande exigence de la part de la population, et je la partage. Les élus doivent renouer avec ce sens du collectif et avoir pour obsession, matin, midi et soir, l'amélioration de la vie des gens. C'est ce qu'on a appelé « le droit au bonheur » à *La Martinique Ensemble*. Avec ma suppléante, Yvonne Tritz, une femme engagée depuis des années au Marin, nous serons les candidats de ce droit au bonheur

pour toutes les Martiniquaises et tous les Martiniquais.

Dans le cadre de la procédure d'habilitation, article 73, quelle.s compétences revendiqueriez-vous pour la Martinique ? Pourquoi

Pour moi, la culture est incontournable. Un projet politique n'a de sens que s'il est fondé sur un projet culturel. La culture est à la fois ce qui nous distingue et ce qui nous élève. C'est d'autant plus vrai pour nous, Martiniquais, qui possédons une culture et une identité fortes. De grands hommes nous ont ouvert la voie, comme Aimé Césaire et Frantz Fanon, mais la politique a eu tendance, ces dernières années, à désertier le champ de la culture en pensant

sans doute qu'il n'était pas prioritaire. Or, on constate que le malaise identitaire est profond chez une partie de notre jeunesse et que notre rapport à notre histoire doit continuer à être pensé. Nous devons poursuivre le récit de l'émancipation de l'Homme martiniquais (incluant la Femme, bien évidemment). Il est également fondamental de multiplier les lieux de culture, de rendre la culture présente à tout instant de nos vies, il faut aussi soutenir nos artistes et accompagner le rayonnement de notre culture en-dehors de notre île.

En revanche, je pense qu'il ne faut pas attendre des habilitations pour avancer sur ces sujets. La Collectivité Territoriale de Martinique, les EPCI et les communes peuvent déjà faire beaucoup. Les parlementaires jouent également un rôle clef pour défendre nos intérêts dans les instances nationales. Gardons en tête que les procédures d'habilitation sont longues. Nous en avons déjà obtenu sur le transport ou sur l'énergie, entre autres. Il serait intéressant, et même nécessaire, de faire un bilan de la mise en œuvre de ces habilitations pour voir ce qui fonctionne et ce qui peut être amélioré. Ne confondons jamais un outil (l'habilitation) avec un projet politique. Certains se réfugient derrière le débat sur les outils administratifs au lieu de se demander d'abord : « que voulons-nous faire ? » pour définir ensuite le meilleur chemin qui nous permettra d'y arriver.

Faut-il légiférer sur certains sujets et problématiques concernant la Martinique ? Si oui, pouvez-vous donner un exemple de sujet/problématique ?

Il faut légiférer sur tellement de sujets ! La protection de la production locale, par exemple, me semble indispensable. Nous devons aller plus loin pour soutenir cette production de qualité. C'est nécessaire si on veut développer l'emploi mais également pour mettre en place un système plus vertueux pour l'environnement. Le coût de l'énergie augmente et donc celui du transport qui se répercute sur le prix des produits, on le voit aujourd'hui et c'est difficile pour les familles. Nous ne pourrions pas continuer éternellement à importer autant de choses. Ce modèle est en train de prendre fin et il faut anticiper le changement pour ne pas le subir.

Dans la même logique, je pense également à la pêche, en tant que fils de pêcheur ce sujet me touche particulièrement. Nous sommes sur une île et nous voyons le secteur de la pêche s'effondrer. Il est inimaginable de se dire que nous devons manger du poisson importé ! ça n'a pas de sens. Il faut donc soutenir notre pêche traditionnelle et assurer des conditions de travail et de rémunération qui donneront envie aux jeunes de prendre le relais. Même chose dans l'agriculture...

J'aimerais aussi parler des sargasses qui sont devenues un enfer pour les habitants et les entreprises du littoral. Nous devons légiférer pour que les échouages importants entrent dans le cadre des catastrophes naturelles afin que les victimes puissent être indemnisées. Il faut aussi un engagement financier plus grand de l'État pour soutenir les communes qui sont souvent bien seules pour faire face à un phénomène aussi massif...

Pour finir, je voudrais évoquer le

sujet des mutations de compatriotes pour lequel une remise à plat est nécessaire dans ce qu'on appelle « les outre-mer ». On ne peut plus accepter de voir, chaque année, des professeurs ou des agents publics mutés, contre leur volonté, à des milliers de kilomètres, loin de leurs familles, sans savoir quand ils pourront revenir... Même si les concours sont nationaux, la distance doit permettre de faire reconnaître nos particularités en la matière. Il y a trop de drames humains pour continuer de faire primer une forme de neutralité administrative. C'est une violence réelle qui doit cesser.

Un mot pour conclure...

Je mesure l'immensité des combats que nous devons mener. Je suis un homme sincère et de parole. Avec ma suppléante, nous comptons former une équipe soudée, présente en permanence à la fois à l'Assemblée et sur le terrain. Nous saurons nous battre pour représenter et faire valoir les intérêts de la Martinique et des Martiniquais.



JOHNNY HAJJAR

3ème circonscription (Fort-de-France)

Enfant du centre-ville et de Bo'Kannal, j'ai aujourd'hui 49 ans ; je suis enseignant en Mathématiques au collège FA PERRINON et père de deux enfants.

D'un point de vue plus personnel, je suis passionné de football et de jeux d'échecs.

J'ai toujours été engagé au service des autres depuis très jeune.

Ma rencontre avec Serge LETCHIMY en 2000 a été déterminante dans mon engagement politique. J'ai ainsi pu exercer, depuis 2001, de nombreuses missions au service de l'intérêt général par mes différentes fonctions électorales et non électorales, particulièrement, à la Mairie de Fort-de-France, au Conseil Général, à la CACEM et au PPM.



Pourquoi êtes-vous candidat à cette élection législative ?

Je suis candidat pour aider et servir Fort-de-France et la Martinique.

Je suis candidat pour poursuivre le travail du député Serge LETCHIMY et faire entendre la voix de Fort-de-France et de la Martinique à l'Assemblée Nationale.

Les Foyalais.es, les Martiniquais.es ont validé les projets portés par Didier LAGUERRE en 2020 pour Fort-de-France et par Serge LETCHIMY en 2021 pour la Martinique. En qualité de député, en équipe avec eux, j'accompagnerai et je contribuerai à la mise en œuvre de ces programmes par mon travail parlementaire et mes interactions avec l'Etat.

Homme de mission, fort d'une so-

lidaire expérience politique, habitué par l'idéal Césairiste et progressiste, je suis candidat en binôme avec Bénédicte DI GERONIMO, jeune et brillante femme engagée, conseillère exécutive de la CTM et Présidente du Comité Martiniquais du Tourisme pour agir concrètement et trouver les réponses aux problématiques des Foyalais.es, des Martiniquais.es.

Dans la République française, ensemble, nous sommes déterminés à faire valoir notre droit à l'initiative, notre droit à la différence, à œuvrer pour un mieux-vivre ensemble, à offrir des perspectives et un avenir meilleur à nos enfants, nos aînés dans le respect de la transmission des valeurs humanistes et de notre identité martiniquaise.

Qu'est-ce que vous souhaiteriez pour la Martinique ?

Notre ambition : une ville-capitale attractive et solidaire, une Martinique responsable et digne, capable de faire face à ses problèmes. Nous souhaitons développer et accompagner l'esprit d'initiative, investir au service de l'Homme, créer de l'activité pour créer de la richesse et de l'emploi. Nous souhaitons une Martinique qui préserve et valorise ses ressources naturelles, humaines, culturelles, géographiques, économiques, intellectuelles pour s'épanouir et dialoguer avec le reste du monde. Nous voulons favoriser l'éducation de nos jeunes, le mieux vivre de nos aînés, l'élévation des consciences martiniquaises.

Nous voulons retisser le lien social intergénérationnel, plus de justice sociale, plus de sécurité et de tranquillité, plus de responsabilités locales pour une mise en œuvre efficace des politiques publiques, au service du bien public.

Nous souhaitons également pouvoir nous intégrer dans notre géographie caribéenne, dans le cadre d'une coopération régionale active, riche et efficace.

Nous souhaitons une ville-capitale moteur du développement humain, économique et écologique. Une Martinique rayonnante dans le monde, offrant des conditions de vie saines, apaisées et l'assurance d'un avenir meilleur. Nous voulons redonner confiance et espoir aux Foyalais.es et aux Martiniquais.es dans notre capacité à exister par nous-mêmes.

Faut-il légiférer sur certains sujets et problématiques concernant la Martinique ? Si oui, pouvez-vous donner un exemple de sujet/problématique ?

Bien sûr, il faut légiférer pour adapter les lois et règlements à nos problématiques et à nos réalités quotidiennes Martiniquaises. Nous avons besoin d'habilitations transversales d'une durée plus longue, car la dynamique de développement impulsée particulièrement par la CTM depuis juin 2021 doit s'appuyer sur des politiques publiques qui agissent sur le fond dans tous les domaines dont nous avons la compétence.

Par exemple, il est devenu indispensable de définir une politique martiniquaise de l'eau, notre bien commun vital qu'il faut préserver et optimiser. Cette vision globale nécessite la création d'une autorité unique de l'eau. Cette dernière passe par une habilitation. Concrètement, l'autorité unique de l'eau pourra définir

notamment un prix unique, un tarification sociale de l'eau et piloter une réhabilitation des réseaux efficace.

Sur le plan des énergies renouvelables, pour maîtriser le développement de la filière dans le respect de la préservation de nos milieux naturels, nous avons besoin d'outils législatifs pour adapter les règles à nos réalités et ainsi agir efficacement.

De même, dans le domaine de la formation professionnelle il faudra adapter la législation pour mieux former et faire de l'apprentissage un véritable levier de développement et d'épanouissement local. En un mot, mener une politique active et en lien avec le marché du travail martiniquais.

Un mot pour conclure...

A Fort-de-France et en Martinique, comme ailleurs dans le monde, les inégalités sociales se creusent, la précarité s'étend, les populismes et les extrémismes prospèrent.

Face aux vulnérabilités et aux incertitudes qui se multiplient, la ville de Fort-de-France, autour de Didier LA GUERRE, et la CTM autour de Serge LETCHIMY, mettent en œuvre au quotidien, au plus près du peuple marti-

niquais, un projet de développement humain et durable à la hauteur des besoins de notre pays.

A l'Assemblée Nationale et dans les ministères, ma mission de député sera entièrement au service de ce projet qui a pour ambition de redonner au peuple martiniquais l'envie de croire en l'avenir et d'être fier de son pays.

Nous demandons à tous les humanistes, progressistes et démocrates qui soutiennent ce projet, de continuer à s'engager avec nous, en confiance et de se mobiliser dès le samedi 11 juin pour notre candidature. Le samedi 11 juin, votez et faites voter Johnny HAJJAR et Bénédicte DI GERONIMO

Nou la épi zot! Ba nou fòs-la pou nou pé ba zot fòs-la.



BARBARA JEAN-ELIE

2ème circonscription (Nord)

Née en Martinique, j'ai 54 ans. Je suis maman d'une adolescente. Titulaire d'une maîtrise de Sciences politiques de la Sorbonne Paris I, je suis journaliste. C'est à ce titre que j'ai participé à la création d'ATV et de TRACE TV. J'ai été conseillère technique culture, sport, vie associative de la ministre George Pau-Langevin.

J'ai fondé une entreprise qui édite des ouvrages/ CD jeunesse sur la Martinique et la Caraïbe, produit un spectacle pour enfants, intervient dans les champs de la formation, du conseil média et politique. J'anime deux émissions sur la chaîne ZITATA, dont l'une consacrée aux femmes. Je m'engage pour la Martinique.



crédit photo : Dylan Chalono

Pourquoi êtes-vous candidate à cette élection ?

Ma candidature est en cohérence avec mon parcours professionnel et personnel : j'ai fait des études de droit/ science politique, je suis journaliste de métier. Dans le métier de journaliste, il y a le souci de l'autre, la volonté de comprendre et d'être médiatrice pour ma communauté. Quand je présente une émission comme Place Publique sur ATV en 1997, quand je conçois et anime FANM sur Zitata en 2022, je suis dans une fonction de médiatrice, au cœur des problématiques sociétales martiniquaises. Quand j'écris des livres jeunesse qui traitent de notre environnement martiniquais, caribéen, je pense être dans une démarche essentiellement

tournée vers le collectif et en particulier les enfants.

Ma candidature est aussi en cohérence avec mes choix politiques : notamment en mars 2015 quand j'ai rejoint le cabinet de Mme George Pau-Langevin, ministre des Outre-mer, comme conseillère technique culture, sport, associations, puis quand je me suis engagée dans la campagne des territoriales avec le groupe Martinique Ensemble, ou quand j'ai été directrice de cabinet du maire de Saint-Pierre.

Aujourd'hui, je me présente à cette élection sans étiquette et sans parti, parce que je ne suis pas certaine que les organisations politiques, telles qu'elles fonctionnent, incarnent l'espérance qu'il convient pourtant de porter pour faire revenir les

électrices et les électeurs dans l'isolement.

Je ne me satisfais pas des scores records de l'abstention : 72 % en 2017 lors des législatives dans le Nord, ma circonscription. Je souhaite offrir une alternative à tous ceux et à toutes celles qui ne se reconnaissent pas dans les appareils politiques anciens ou nouveaux. De même, les scores obtenus par les partis extrêmes traduisent selon moi, le manque d'implication des partis politiques martiniquais dans les débats extra-locaux alors même que les enjeux nous touchent : la xénophobie, l'identité de la France, le respect de la différence, l'Europe. Comme si, ils avaient renoncé à remettre la Martinique au cœur du monde. Je ne m'y résous pas.

Je souhaite faire entendre des positions différentes sur des problématiques prégnantes de notre société, pourtant assez peu présente dans le débat politique : éducation, formation, santé, sécurité, développement durable/ entreprise. Je veux parler de respect, de solidarité, de responsabilité et de travail, des valeurs importantes à mes yeux et aux yeux de mon suppléant, Jacques-Olivier CLAVER.

C'est un jeune homme de 20 ans, qui n'avait jamais fait de politique jusqu'ici, et qui comme moi estime que la Martinique mérite qu'on s'engage pour elle, de façon désintéressée et sincère. Il a gagné un prix d'innovation avec une camarade, et il est en incubation d'un projet de valorisation des sargasses.

Je me présente dans le nord : j'ai vécu à la Cité Ozanam, je vis à Schoelcher, ma mère est de Schoelcher, mes grands-parents étaient de Fond-Lahaye. Mon père et mes grands-parents paternels étaient d'Ajoupa-Bouillon. J'ai travaillé pour Saint-Pierre pendant plus de quatre ans.

Le Nord qui présente des caractéristiques distinctives : baisse plus importante de la population, plus grande pauvreté... mais qui se distingue par des atouts incomparables, son patrimoine matériel et immatériel, son histoire, sa culture...

Dans le cadre de la procédure d'habilitation, article 73, quelle.s compétences revendiqueriez-vous pour la Martinique ? Pourquoi

Je crois que les questions d'éducation et de santé pourraient faire l'objet d'habilitation en plus de celles de la formation, du transport et de l'énergie, déjà obtenues. Je note d'ailleurs que dans ces matières (formation, énergie, et trans-

port) dont nous avons la responsabilité, nous devons être encore plus efficaces.

En tout cas, l'éducation, la santé, la sécurité, et le développement durable/ économie, sont des priorités auxquelles je veux consacrer mon action de députée.

Faut-il légiférer sur certains sujets et problématiques concernant la Martinique ? Si oui, pouvez-vous donner un exemple de sujet/problématique ?

Dans le domaine de la santé, il faut donner la priorité à la lutte contre les maladies qui nous affectent particulièrement : obésité, maladies cardiovasculaires, hypertension, diabète. Il faut donc faire appliquer les lois qui existent qui cherchent à nous prémunir contre ces fléaux (loi sur le sucre de Victorin Lurel), les faire évoluer quand c'est nécessaire ou en créer de nouvelles qui soient plus contraignantes pour que nos populations soient réellement protégées. Pour la sécurité, je suggère qu'on généralise les CLSPD, conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance. Le niveau communal me semble plus approprié que l'intercommunal.

Pour la parentalité : je préconise de généraliser les conseils des droits et devoirs des familles prévus dans une loi de mars 2007. Le conseil des droits et devoirs des familles est instauré pour les villes de

plus de 50 000 habitants, il faut en créer dans toutes les villes et les faire fonctionner pour qu'ils deviennent de véritables lieux de coordination de l'action de prévention des difficultés des familles. Il convient de collectiviser les réponses à certains problèmes individuels, avant que ces problèmes ne deviennent collectifs.

En outre, si je suis élue députée, je voterai l'augmentation du minimum retraite à 1100 € et le maintien des aides contre l'inflation qui profitent aux plus pauvres. Je serai attentive à ce que les Martiniquaises, et Martiniquais aient accès à leurs droits : une part importante des bénéficiaires d'aides ne les réclament pas.

Un mot pour conclure...

Le mandat de députée est un mandat exigeant qui réclame qu'on lui consacre du temps et de l'énergie. Il s'agit de voter des lois qui auront une portée nationale au-delà des frontières martiniquaises, tout en représentant et en défendant la Martinique. C'est un mandat qui est aussi nourri de la relation que la députée entretient avec ses concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi, je suis fondamentalement contre le cumul des mandats. En tout cas, je n'imagine pas l'exercice de ce mandat autrement. Je serai 100% députée.



NATHALIE JOS

3ème circonscription (Fort-de-France)

Nathalie Jos, 55 ans journaliste conseillère municipal et conseillère communautaire. Entrée en politique en 2015 lors des élections pour la Collectivité Territoriale de Martinique avec le mouvement Martinique citoyenne qui prônait la démocratie participative et la place centrale du citoyen en matière de politique.

Le gouvernement du peuple par le peuple pour le peuple.



Pourquoi êtes-vous candidate à cette élection ?

Cette candidature aux élections législatives est dans la droite ligne de mon engagement et de mon implication dans la politique de mon pays : en effet Churchill disait "ne te demande pas ce que ton pays peut faire pour toi mais ce que tu peux faire pour ton pays" et c'est tout le sens de mon engagement politique. Les législatives font partie de mon parcours politique que je poursuis elle a simplement pour ambition de tenter de trouver des solutions aux nombreux problèmes que la Martinique rencontre depuis de nombreuses années.

Le levier législatif est un des outils pour arriver à mettre en place une politique plus adap-

tée plus juste pour nos réalités martiniquaises.

Dans le cadre de la procédure d'habilitation, article 73, quelle.s compétences revendiquez-vous pour la Martinique ? Pourquoi

Il y a déjà eu plusieurs habilitations accordées à la Martinique habilitation Énergie, habilitation transport, habilitation formation Des domaines essentiels et qui demandent d'abord la poursuite et la prorogation de ses habilitations. Plusieurs parlementaires ont mis en avant l'urgence du processus : il faut parfois IX ans pour obtenir une habilitation comme ce fut le cas pour le transport en Martinique. Et les résultats ne sont pas tou-

jours à la hauteur. Pour autant dans leur application, elles doivent s'accompagner de critères fondamentaux qui sont l'évaluation des politiques publiques. Car il ne s'agit pas de faire des demandes d'habilitations, de faire voter des lois si leur application, leur efficacité et leurs résultats en matière d'objectifs ne sont pas évalués. Il faut véritablement évaluer et réajuster : c'est là où le bât blesse aujourd'hui dans la mise en pratique de tous ces dispositifs.

De plus le champ d'application des habilitations est limité et dans ces trois domaines on mesure leurs limites. Il faut aujourd'hui s'appliquer à rendre plus efficace celles déjà

existantes dans ces 3 domaines. Autre problème de fonds : le financement. Les collectivités d'Outre-mer sont endettées et sous dotées ce qui impacte négativement la mise en œuvre de ces dispositifs.

En la matière la question d'une évolution institutionnelle vers l'article 74 de la constitution mérite d'être à nouveau débattue.

Faut-il légiférer sur certains sujets et problématiques concernant la Martinique ? Si oui, pouvez-vous donner un exemple de sujet ou problématique ?

Aucune loi aucun décret ne pourra venir à bout de la vie chère en Martinique et relever le pouvoir d'achat des Martiniquais. Car il s'agit là de la structuration même de notre économie. Nous sommes asservis par une économie de comptoir - directement hérité du système de l'exclusif - le commerce unilatéral avec la France - c'est donc tout un modèle économique que nous devons repenser et que nous devons bâtir ou rebâtir. Tant que notre économie sera aussi fortement dépendante de la France et de l'arrivée des milliers de containers qui repartent à vide - dépendante de ces monocultures de la banane et de la canne - alors, il sera très difficile de peser sur les prix et de négocier avec la grande distribution. C'est un combat de longue haleine que nous devons entreprendre avec UN VRAI PROJET DE SOCIÉTÉ pour la Martinique. Pour cette mandature nous avons fait le choix de nous arrêter sur les politiques de la ville des politiques, en proposant une loi modificative aux politiques de la ville aux politiques publiques de la ville nous croyons que

Car le plus grand défi qui nous attend aujourd'hui c'est celui du déclin démographique. Nous perdons 4000 jeunes chaque année et c'est un défi que nous devons absolument relever car cette hémorragie démographique pénalise nos jeunes mais aussi nos aînés qui ne trouveront personne pour s'occuper d'eux, sans compter le risque réel de génocide par substitution.

Nous proposons une loi modificative aux Politiques de la ville. Les dispositifs qui existent comme les contrats de ville qui aujourd'hui ne bénéficient qu'à quatre communes en Martinique et qui ont prouvé leur efficacité peuvent être des outils performants efficaces pour la prévention et l'insertion de la jeunesse martiniquaise. Permettre à tout le territoire martiniquais de bénéficier de ces dispositifs avec une approche mieux ciblée de la formation professionnelle, des outils pour insérer la jeunesse et pour lui permettre d'accéder au marché du travail. La généralisation également du service civique obligatoire - nous pouvons être un territoire d'expérimentation en la matière.

Un mot pour conclure...

En conclusion je poursuis sereinement mon combat pour la recon-

naissance des réalités martiniquaise. Nous l'avons vu avec la crise sanitaire des mesures inadaptées à notre territoire ont fait beaucoup de dégâts sur notre population. Lors des présidentielles la population martiniquaise a exprimé sa colère et son rejet de ce gouvernement ultra libéral qui augmente encore un peu plus la précarité dans notre pays.

Il est essentiel de que les parlementaires des outremer face un front commun pour résister. Le vote en ma faveur est aussi permettre à la pluralité des opinions à la diversité politique de s'exprimer car un seul parti ne peut pas truster tous les lieux de pouvoir comme la collectivité territoriale, la communauté d'agglomération, la municipalité. Et un député qui sollicite les suffrages des électeurs ne doit pas quitter le bateau en pleine tempête comme cela été le cas sur la circonscription de Fort-de-France !

De plus la représentation des femmes en politique ne doit pas être freiner, elles doivent avoir leur juste place dans la politique mais aussi dans la société.

Alors oui pour notre jeunesse, pour nos aîné.e.s et pour le peuple de Martinique

An nou maté tab-la!!



MARCELLIN NADEAU

2ème circonscription (Nord)

Rendre la terre et la parole aux potentialités des martiniquais, réveiller l'espérance, rassembler les forces positives, sont précisément les valeurs dont je suis pétri.

Militant aguerri, l'essentiel est dans cette fréquentation quotidienne de la terre et du peuple martiniquais, qui me donne l'assurance d'une vision, la maîtrise d'une présence reconnue et la parole d'une espérance écologiste.



Pourquoi êtes-vous candidat à cette élection ?

Ce n'est pas ma première candidature aux législatives. J'ai longtemps hésité à me lancer dans cette campagne. J'ai finalement considéré qu'au delà de ma personne, les enjeux propres au contexte post-covid, le retard pris sur l'indispensable transition écosystémique, l'angoisse diffuse liée aux menaces de guerre mondiale, enfin la destruction méthodique de l'Etat social par les élites technocratiques au service de l'oligarchie, liquidation méthodique qui a provoqué l'unité populaire des organisations défendant les principes de justice sociale, justice que réclame avec force notre peuple (en témoigne le vote Mélenchon au premier tour des présidentielles) ; bref, toutes

ces raisons, plus les arguments de mes camarades de Péyi-a, m'ont convaincu de me présenter pour porter, au nom de la Martinique, la voix de l'élu-militant que je suis au sein de l'hémicycle. Mon sentiment est que nous sommes à un tournant historique et que cette élection revêt une importance singulière et fondamentale pour les décennies à venir.

Dans le cadre de la procédure d'habilitation (art.73,) quelle.s compétences revendiqueriez-vous pour la Mque ?

Il me semble que la souveraineté alimentaire que je défends doit pouvoir s'appuyer sur une plus grande maîtrise du foncier. Nous sommes un territoire

micro-insulaire qui manque de cohérence et de détermination dans l'usage qu'il fait de sa première ressource : la terre.

Il s'agit notamment de conforter l'installation des jeunes agriculteurs, de mieux intégrer la planification des zones d'activité, mais aussi de valoriser et de protéger les ressources de nos massifs forestiers et châteaux d'eau du Nord.

Nous devons également avoir un poids plus significatif sur les politiques éducatives et leurs contenus.

Par ailleurs un élément important de souveraineté réside dans la domiciliation d'une compétence réglementaire sur l'habitat afin d'adapter le logement aux

conditions locale de la transition énergétique, de la gestion de l'eau (obligation de prévoir des citernes) et de favoriser l'usage de matériaux de construction endogènes (ce que nous expérimentons au Prêcheur, dans le cadre de la résilience au changement climatique)

Enfin nous devrions pallier aux insuffisances quant à la surveillance de nos frontières avec ses graves conséquences, s'agissant notamment de la circulation d'armes dans notre pays, par la création d'un corps territorial de garde-côte réparti sur l'ensemble des communes littorales

Faut-il légiférer sur certains sujets et problématiques concernant la Martinique ? Si oui, pouvez-vous donner un exemple de sujet ou problématique ?

La représentation nationale exerce le pouvoir parlementaire au ser-

vice de la République une et indivisible. Le mandat impératif n'existe pas en droit français, c'est-à-dire que les députés ne sont pas là pour se consacrer à leurs territoires mais sont considérés comme des fragments de la nation qui, tous ensemble, œuvrent pour la société française prise comme un tout, dont nous faisons légalement partie. Cependant, il reste pertinent de légiférer sur les cas spécifiques de nos sociétés postcoloniales car, précisément, nos pays, dits d'Outre-mer, ont souvent été le laboratoire de la modernité française.

Traiter, par exemple, la question de la précarité aux Antilles permet d'expérimenter à taille humaine des dispositifs originaux qui pourraient informer ensuite la politique de la ville, l'organisation des espaces périphériques comme les banlieues, ou l'organisation des solidarités.

En matière de transition énergétique ou d'innovation technique agricole, nous pouvons être des territoires pilotes (dépollution des sols par ex.) De même pour la valorisation des ressources de la mer.

En portant leurs suffrages sur mon nom et celui de ma suppléante, Cynthia Yerro, jeune marigotine dynamique très impliquée dans les actions de solidarité, les électorales et les électeurs du Nord contribueront à refonder la politique et redonner espoir au Peuple martiniquais.



PHILIPPE PETIT

4ème circonscription (Sud)

Pourquoi êtes-vous candidats à cette élection ?

Il y a 30 ans bientôt j'ai monté un mouvement régional centriste, ouvert, à partir de la Gauche modérée, sur le Centre et la Droite, le « Mouvement Libéral Martiniquais ».

Je souhaitais une pensée martiniquaise, ouverte sur la France hexagonale et l'Europe, se démarquant des indépendantistes et autonomistes.

Ce mouvement porte aujourd'hui le nom de l'UDEM « Union des Démocrates et Ecologistes Martiniquais » et est associé à un mouvement national centre droit, l'UDI.

Il est nécessaire de le pérenniser à travers ces législatives, d'autant plus que j'encadre 3 candidates femmes de l'UDI à la Martinique.

Dans le cadre de la procédure d'habilitation, art 73, quelles compétences revendiqueriez-vous pour la Martinique ? Pourquoi ?

Il s'agit bien d'une habilitation à l'intérieur d'une compétence qui demeure nationale. J'aurais au minimum choisi que l'ARS soit responsable devant le président exécutif de la CTM et non devant le préfet. On en a eu l'exemple dans le traitement de la vaccination mal gérée.

Faut-il légiférer sur certains sujets et problématiques concernant la Martinique ? Si oui, pouvez-vous donner un exemple du sujet/problématique ?

La continuité territoriale, la pollution des sols par le chlordecone, la pollution des mers par les sargasses, une banque d'investissement émanant de la BPI



Philippe PETIT et Maurice INIMOD

nationale abondée par un prélèvement local de la française des jeux, un certificat d'étude garantissant les connaissances avant l'entrée en 6^{ème}, me paraissent des sujets fondamentaux.

Mon exemple serait celui des sargasses ou on attend tout de l'Etat alors qu'on peut faire une loi pour les récupérer et en faire une valeur ajoutée (enlèvement en mer, collecte sur les côtes, traitement en usine, transformation pour aquaculture -concombres de mer- ou poissons)

Un mot pour conclure

Il nous faut de la stabilité institutionnelle dans le 73.

Il faut avancer avec la décentralisation de l'ensemble des régions française qui nous conduira un jour au fédéralisme, concept de base porté en 1992 lors de la création du MLM.



*Les candidates de l'UDI sont venues apporter leur dynamisme et leurs encouragements à Philippe PETIT et Maurice INIMOD lors de la présentation de leur candidature.
De gauche à Droite : Isabelle MOLE (FdeF), Maurice INIMOD, Philippe PETIT, Jean-Christophe TUTTLE, Joëlle GODARD (Centre), Astrid RODAP (Nord)*

DANIEL ROBIN

3ème circonscription (Fort-de-France)

Homme de conviction et progressiste à la personnalité bienveillante, le candidat de Chemin d'Avenir (CDA) a un parcours riche et pluridisciplinaire qui lui permet d'appréhender l'ensemble des sujets qui touchent la Martinique.

Ancien Conseiller municipal, Conseiller régional et territorial, il est Président de l'association des médiateurs de la Martinique. Chef d'entreprise, il s'est spécialisé dans les problématiques environnementales et plus particulièrement la réduction de la facture énergétique des sociétés et organisations. Également coach professionnel, il se consacre au sein de CDA à l'accompagnement des jeunes et moins jeunes dans le développement de leurs projets.

Pourquoi êtes-vous candidat à cette élection ?

Ma candidature à cette élection législative répond à une exigence exprimée par les Martiniquaises et les Martiniquais d'avoir besoin d'être représentés et d'avoir la certitude que l'intérêt général de la Martinique, le leur aussi, soient vraiment pris en compte. Donc, tout le parcours qui est le mien et aujourd'hui dans une démarche citoyenne avec Chemin d'avenir (CDA), s'inscrit dans une nouvelle façon d'envisager les rapports avec nos citoyens. Il s'agit de faire en sorte qu'il y ait pour eux, à travers une candi-



dature comme la mienne, la possibilité d'être réellement dans une relation de proximité, de vérité et surtout dans quelque chose qui prend appui sur une vision. Cette candidature est le fruit d'une longue réflexion avec l'ensemble des membres de CDA qui ont souhaité poursuivre leur désir de voir un autre monde incarné en politique ; surtout sur cette circonscription qui a été désertée par le député sortant, faisant d'elle une circonscription aujourd'hui ou-

verte. Dans ce contexte, je suis résolument désireux d'amener une vraie différence.

Dans le cadre de la procédure d'habilitation, article 73, quelles compétences revendiqueriez-vous pour la Martinique ? Pourquoi ?

En termes d'habilitation, il me semble important de choisir un enjeu fort pour le territoire. Nous y sommes autorisés par la loi dite 4D, votée en début d'an-

née 2022 : « D » comme comme décentralisation, déconcentration, décomplexification et surtout différenciation. L'idée est d'obtenir, pour la Martinique, la possibilité de mettre en cohérence la politique de l'emploi avec les besoins du territoire. Pour y parvenir, nous devons revendiquer le service public territorial de l'emploi qui pourrait être domicilié à la CTM, afin qu'il y ait une vraie adaptation des politiques en faveur de l'emploi permettant de coller aux besoins du territoire. Cela nous permettra d'être audacieux dans notre capacité à rendre la Martinique attractive par rapport à des opportunités d'emploi, notamment par la possibilité de s'inscrire dans de nouveaux métiers. Ces nouvelles dynamiques seraient pour nous l'occasion de participer plus pleinement à l'enjeu que représente le développement de la Caraïbe et bien au-delà. Parce que nous pensons que la Martinique peut être un phare qui rayonne dans le monde entier et que l'occasion peut nous être donnée de valoriser nos compétences.

Faut-il légiférer sur certains sujets et problématiques concernant la Martinique ? Si oui, pouvez-vous donner un exemple de sujet/problématique ?

Dans le prolongement de la question de l'emploi, je pense qu'il est important de s'engager dans une démarche législative qui permettrait, pour tenir compte d'un contexte et rétablir une réalité d'égalité, de faire en sorte qu'il y ait un accès pour les Martiniquaises et les

Martiniquais aux emplois locaux. Tout d'abord, le contexte : celui des tendances démographiques qui consistent au vieillissement de la population nous amenant petit à petit à avoir de moins en moins d'actifs et d'autre part, la question des jeunes qui partent et ne reviennent pas. Ce contexte crée une opportunité effective de créer de l'emploi. Maintenant, il faut veiller à ce que ces emplois puissent être occupés par des résidents. Le Conseil constitutionnel permet de le faire dès lors qu'il s'agit de rétablir une égalité et cela, à travers un dispositif simple consistant à adosser à cette question de préférence territoriale, une logique de résidence et non pas d'origine et surtout une possibilité de donner une préférence à celles et ceux qui ont des intérêts économiques et moraux ici à la Martinique.

Tous ces dispositifs sont aujourd'hui accessibles et je pense qu'en tant que député, il faut qu'on se concentre sur ce qui pourrait vraiment modifier le quotidien de nos compatriotes et oser aller sur ce terrain législatif dans le domaine de l'emploi.

Un mot pour conclure...

Pour conclure, je voulais juste souligner la nécessité de prendre en compte ce qui est aujourd'hui une donnée sociologique et psychosociologique : les Martiniquaises et les Martiniquais sont en colère. Ils sont en rupture sur bien des situations et ils attendent vraiment qu'il y ait quelqu'un qui puisse les représenter, parler en leur nom. De manière très claire cette campagne démontre tous les jours, au contact de celles et ceux que nous côtoyons, qu'il y a soit la possibilité de satisfaire cette attente, soit de s'exposer à des réalités qui seraient beaucoup plus complexes, avec notamment des actes de violence qui pourraient être perpétrés. Donc, à Chemin d'avenir nous disons : Oui, osons croire en l'avenir et faisons en sorte qu'il puisse y avoir, à travers une relation beaucoup plus intime entre les élus et les citoyens, une possibilité de les réconcilier de manière à ce que l'on puisse enfin croire qu'un lendemain meilleur est possible.



Daniel ROBIN et sa suppléante Camelia FIMBOU en conférence de presse - crédit photo @Joas

ASTRID RODAP

2ème circonscription (Nord)



Pourquoi êtes-vous candidate à cette élection ?

La circonscription Nord est un choix du cœur parce que je suis née à Schoelcher et y habite depuis une dizaine d'années. La circonscription Nord c'est 17 communes représentant pratiquement la moitié de la superficie de la Martinique ! C'est un poumon pour la Martinique !

Je suis convaincue que la convergence d'actions en faveur de l'équilibre et du développement économique et sociale conduira nécessairement à la réalisation de projets structurés dont les leviers devront travailler de manière croisée, de manière transversale, et de manière circulaire.

Des idées, des projets, des outils, nous en disposons en grand nombre, cependant la méthode nécessite une refonte, une stratégie tournée vers une priorité commune, celle du bien vivre ensemble.

Le Citoyen Martiniquais ne se reconnaît plus dans l'espace publique politique, il a perdu confiance ... tout simplement parce qu'il a évolué, il pense différemment, il travaille différemment, il vit, mange s'amuse différemment !

Nous devons faire émerger des politiques publiques les textes législatifs qui correspondent à nos particularités à nos spécificités et AGIR pour le Nord, la Martinique, AGIR pour l'outre-mer sans clivage de nos territoires.

Pour satisfaire la majorité dans cette société individualiste que nous avons fabriqués, satisfaire la majorité est difficile...

Je suis candidate à cette élection parce que je suis convaincue que c'est le travail à l'échelle de chaque commune orienté avec l'aide d'un fond (dont l'appellation sera à définir) destiné à faire

rayonner des projets structurés - avec la synergie des élus et du monde associatif- autour du lien social, de l'offre de santé, de la restauration des centres bourgs et de l'économie locale -en même temps- pour servir une priorité commune celle du bien vivre ensemble, demeure la solution pérenne qui accompagnera en douceur notre autonomie, avec une politique de restitution nécessaire pour cheminer dans la confiance.

Mon engagement, ma détermination et l'expertise de mes 30 années d'expérience dans l'entreprenariat seront mis à profit afin d'AGIR pour la Martinique, d'AGIR pour l'outre-mer.

Dans le cadre de la procédure d'habilitation, article 73, quelle.s compétences revendiqueriez-vous pour la Martinique ? Pourquoi ?

Pour un projet structuré en cohérence avec mes propos ci-dessus les domaines de compétences se veulent multiples : social, santé, économie, rénovation.

Faut-il légiférer sur certains sujets et problématiques concernant la Martinique ? Si oui, pouvez-vous donner un exemple de sujet/problématique ?

En plus du sujet traité ci-dessus posant une réponse collective à nos problématiques, je légiférerai immédiatement si je suis élue, sur une loi pour la Non Transmission à la Succession de l'Allocation Supplémentaire de retraite versée aux Personnes Agées éligibles - Loi NTSASPA.

Il est difficile de concevoir plus longtemps que les allocations supplémentaires de retraite perçues par les personnes âgées nécessi-

teuses font l'objet d'un remboursement par les ayants-droit au décès de la personne âgée ; c'est parfois 40 ans d'allocations perçues à rembourser à un moment de la vie de l'ayant-droit qu'il n'avait pas prévu ou qu'il n'avait même pas imaginé faute de le savoir.

Un mot pour conclure...

Si vous m'accordez votre confiance, je serai votre ambassadrice indispensable auprès du pouvoir de l'Etat ; Je serai votre députée qui s'engagera durant ces 5 prochaines années avec détermination, avec audace pour faire remonter au sein de la Délégation Parlementaire aux outre-mer, et de la Délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation, nos spécificités, nos problématiques, nos actions, nos projets pour vous, pour nous.

LUDOVIC ROMAIN

1ère circonscription (Centre Atlantique)

Ludovic Romain a 35 ans. Il est avocat au barreau de Fort-de-France et président de l'Union des jeunes avocats depuis 2019. Dans sa profession, il s'est engagé notamment pour soutenir les femmes victimes de violences ainsi que le collectif des usagers de l'eau. Ludovic Romain est également père d'un jeune garçon. Nouveau en politique, il occupe le poste de porte-parole de La Martinique Ensemble depuis la création du parti en décembre dernier et brigue pour la première fois un mandat aux côtés de Kora Bernabé, une jeune agricultrice, conseillère territoriale.



Pourquoi êtes-vous candidat.e à cette élection ?

Écoutez, j'ai 35 ans, je suis père d'un petit garçon et je me demande souvent quelle société nous sommes en train de construire et ce que nous laisserons à nos enfants. Comme beaucoup de Martiniquais, je perçois le potentiel immense de notre île et j'ai le sentiment, parfois, d'un grand gâchis quand je vois la difficulté pour les familles à boucler les fins de mois. La vie est dure, y compris pour les gens qui travaillent ! Beaucoup de nos jeunes partent, ceux qui restent n'ont pas toujours accès à des formations adaptées, nos aînés vivent de plus en plus isolés et dans des conditions indignes... En tant qu'avocat, je suis témoin de si-

tuations très compliquées qui traversent notre société. Et pourtant, je continue à croire qu'on peut proposer mieux. C'est pour cela que j'ai décidé de m'engager l'année dernière en politique, à *La Martinique Ensemble*, et que je suis candidat aux législatives aujourd'hui. Avec Kora Bernabé, ma suppléante, une jeune agricultrice brillante, nous voulons dire qu'une autre voie est possible. Nous voulons tourner le dos à des pratiques du pouvoir qui ont déçu. Nous y allons avec toute la force d'un engagement sans faille et, si les électeurs nous font confiance, nous ferons le travail avec détermination et sincérité. Nous voulons changer de méthode, être toujours présents, au contact de la vie réelle et de ceux que nous représentons. Je

ne serai pas un député hors sol ! Nous sommes une génération résolument inscrite dans l'action et qui exige du résultat.

Dans le cadre de la procédure d'habilitation, article 73, quelle.s compétences revendiqueriez-vous pour la Martinique ? Pourquoi

Si je devais choisir une compétence qui nécessite une action locale forte, je dirais l'éducation. Tout part de là. C'est la seule façon de donner à chacun les mêmes chances et de construire une société harmonieuse. Je suis très inquiet quand je vois la casure qu'a générée le COVID et les mois de fermeture des écoles qui avaient précédé avec la grève contre la réforme des re-

traites. Pendant presque 2 ans, nos enfants et nos adolescents ont été éloignés de l'école et bien que l'enseignement à distance ait été mis en place rapidement, cela n'a pas empêché le taux de décrochage d'exploser. Il est urgent d'agir pour corriger le tir et de proposer des méthodes et des enseignements qui correspondent à notre société martiniquaise.

Cela dit, sur la question des habilitations, j'aimerais dire qu'elles ne sont pas la réponse à tout. On pourrait faire un catalogue séduisant de compétences à récupérer mais, d'une part, il faut savoir que les habilitations sont limitées dans le temps et, d'autre part, qu'elles ne sont pas accompagnées de transferts de financements. Cela veut dire que la collectivité doit trouver les fonds. Il s'agit donc d'un outil qui peut être intéressant dans certains cas mais il ne faut pas croire qu'il serait la réponse magique. Il peut même contribuer à appauvrir la collectivité. A *La Martinique Ensemble*, nous disons qu'il vaut mieux d'abord définir les objectifs que nous voulons atteindre pour réfléchir ensuite aux bons outils pour les mettre en œuvre. C'est ça, le territorialisme que nous portons.

Faut-il légiférer sur certains sujets et problématiques concernant la Martinique ? Si oui, pouvez-vous donner un exemple de sujet/problématique ?

Il faut évidemment adapter la législation en Martinique. Nous sommes un territoire tellement spécifique que nous ne pouvons pas avoir les mêmes normes qu'ailleurs. La Martinique n'est pas la Dordogne ! Nous avons une situation géographique, économique, sociale, historique et culturelle à

part. Nous militons pour que ces différences soient prises en compte. Les exemples sont tellement nombreux qu'il est difficile d'en choisir... J'évoquerai la fiscalité des entreprises qui ne peut pas être aussi importante que dans l'hexagone parce que l'essentiel de nos entreprises sont petites, avec moins de 10 salariés, et aussi parce que nous sommes dans un environnement caribéen où nos établissements touristiques sont en concurrence directe avec des îles qui n'ont pas du tout les mêmes contraintes salariales. Des exonérations fiscales et sociales existent déjà mais il faut aller plus loin et mettre en place une boîte à outil fiscale permettant d'accompagner le développement de nos entreprises et de l'emploi dans les secteurs clefs et permettant l'émergence de nouveaux acteurs. Il faut, aussi, continuer à protéger la production locale, qu'elle soit agricole ou industrielle, et sortir du modèle du tout importé qui est une spirale infernale.

Dans le cadre de la réforme des retraites qui risque d'arriver, il faudra aussi que l'on se batte pour la revalorisation des petites pensions qui sont très nombreuses chez nous. Il n'est pas acceptable que tant de personnes âgées vivent sous le seuil de pauvreté !

Nous protégerons également les

40% contre toute attaque potentielle. Il s'agit là d'un acquis social important de notre histoire, visant à corriger une injustice et cette manne financière est indispensable au bon fonctionnement de notre économie. La supprimer pénaliserait évidemment les agents publics et leurs familles mais, au-delà, c'est tout un système économique qui serait fragilisé : la consommation s'effondrerait et donc l'activité serait mise en péril.

Enfin, il est nécessaire de faire une réforme de LADOM (l'Agence de l'Outre-mer pour la Mobilité) pour qu'elle puisse permettre de financer le retour au pays des nombreux Martiniquais.es qui veulent revenir. La logique du BUMIDOM qui a fait partir toute une génération de Martiniquais doit définitivement cesser. S'il est important qu'une aide existe pour accompagner les études et les formations, elle ne peut plus être conçue à sens unique.

Un mot pour conclure...

Les dernières élections nous ont montré à quel point le malaise démocratique est immense. Nous voulons redonner du sens à l'action publique et à la politique. Montrer aux Martiniquais que nous voulons agir pour le pays. Nous comptons sur eux. Nous saurons nous montrer à la hauteur.



Ludovic Romain sur le terrain avec un commerçant du marché du Robert

JEAN-BAPTISTE ROTSEN

2ème circonscription (Nord)

Natif des campagnes de Sainte-Marie, fils d'agriculteurs, j'ai toujours porté en moi ces valeurs ancrées dans la société martiniquaise, l'empathie et l'esprit de générosité, le respect des autres et l'importance de la réflexion et du travail personnels.

La Martinique est terre de culture et de patrimoine créoles. Pour moi, ses femmes et ses hommes d'hier et d'aujourd'hui, ses intellectuels, ses créateurs, artistes, sportifs, etc. l'ont souvent inscrite dans la grande histoire de la Caraïbe et du Monde.

Attaché à son dynamisme économique et social et à la pleine expression de sa société civile, je suis Directeur général de la Chambre de commerce et d'industrie de la Martinique (CCIM) depuis plusieurs années. Un poste passionnant et à enjeux, au cœur de la question de la place des secteurs de l'industrie, du commerce et des services dans notre territoire. Ce poste est également au centre des questions touchant à la structuration et aux mutations de l'économie de la Martinique et au centre de celles touchant à la formation et au développement des compétences des salariés. Par ses élus et par ses personnels, la CCIM est un interlocuteur permanent des entreprises et l'a encore montré lors de la crise sanitaire.

2ème Maire-adjoint de Sainte-Marie et 6ème Vice-président de Cap Nord, je crois en outre à l'engagement citoyen, politique ou associatif dans un territoire. Pour moi, ces deux mandats sont d'abord un engagement de service, au contact de notre population et de la diversité de ses attentes et de ses besoins. A Cap Nord, mon action porte sur l'appui à nos territoires communaux et la mise en œuvre de politiques de transition énergétique et de développement durable dans nos communes.

Ancien cadre A de préfecture, ancien sous-préfet et haut fonctionnaire du ministère des finances, j'ai été conseiller au cabinet d'Azouz BEGAG, ministre délégué à la promotion de l'égalité des chances, puis chef de cabinet de



Marie-Luce PENCHARD, ministre des Outremer. Ces postes à différents niveaux de responsabilité de l'administration et de l'Etat m'ont sensibilisé à la nécessité de relations fortes entre les territoires et les ministères.

Dans le cadre de la procédure d'habilitation, article 73, quelle.s compétences revendiqueriez-vous pour la Martinique ? Pourquoi

La procédure d'habilitation, comme vous le savez, ne peut concerner des sujets entrant dans le cadre des compétences régaliennes. Elle est par ailleurs, et n'est enfermée dans aucun délai.

Deux sujets me paraissent néanmoins d'une importance majeure pour l'avenir. La compétence eau, l'institution d'une autorité unique et les trois ordres d'engagement attendus que nous devons prendre. Dans un territoire où la ressource en eau ne manque pas, l'engagement d'une continuité de service plus effective qui doit passer par un programme immédiat de réparation et de remplacement des canalisations. Il faut augmenter notre indice de rendement et d'acheminement de l'eau produite.

Il faut aussi aller vers la définition et la mise en place d'un prix social de l'eau, le prix actuellement payé pesant beaucoup trop sur les revenus d'un grand nombre de ménages. La mise en place d'une autorité à court ou moyen terme est enfin indispensable. Elle permettra d'avoir une politique territoriale plus efficace, garante d'une situation d'équité entre le Nord, le Centre et le Sud et par-dessus tout, de renforcer la qualité du service en direction des différentes catégories d'abonnés.

Notre langue et culture créole doit pouvoir entrer dans le champ des habilitations. La Martinique est terre de créole. Edouard GLISSANT, Patrick CHAMOISEAU et tant d'autres nous ont dit les extraordinaires ressorts que notre histoire, notre relation au monde faite de résiliences et de la génération-création d'une identité propre ont placé en nous. Nous sommes fondamentalement un peuple de syncrétisme, de vivacité et de création et le créole qui n'est ni une langue

de confrontation, ni d'exclusion fait fondamentalement partie de nous-même. Personnellement, je le crois utile à la structuration et à l'expression de notre personnalité martiniquaise.

Faut-il légiférer sur certains sujets et problématiques concernant la Martinique ? Si oui, pouvez-vous donner un exemple de sujet/problématique ?

Il faudrait légiférer ou légiférer de manière complémentaire sur bien des sujets car penser, écrire et adopter la loi est aussi une façon de construire un lien de confiance et de démocratie entre le citoyen, l'électeur et ses représentants et gouvernants.

En Martinique et dans les Outremer, la question se pose avec acuité, car les enjeux certains du pacte républicain ne doivent pas faire obstacle au dialogue et à la relation forte avec les territoires. Deux sujets parmi tant d'autres pourraient faire l'objet d'une grande loi pour l'apaisement, la

réconciliation et l'avenir. La contamination des terres à la chlordécone, car il est manifeste que l'impact porté aux terres vivrières de Martinique, à ses eaux et à ses hommes et ses femmes plaide en faveur d'une grande loi. La jeunesse de Martinique ses parcours d'emplois et de formation, son avenir méritent une grande loi. Elle est la Martinique de demain et nous devons avoir une ambition immédiate et e long terme pour elle.

Un mot pour conclure...

Candidat aux élections législatives des 11 et 18 juin 2022, j'ai la volonté de devenir Député de la Martinique pour un Nord de Force et d'Avenir., pour une Martinique puissante dans ses racines et solide dans l'expression de ses choix politiques, culturels, économiques et sociaux.



FRED SAMOT

Tère circonscription (Centre Atlantique)

Marié, 61 ans, Cadre manager à EDF.

**Mon parcours associatif :
17 ans à la présidence de
l'Etoile de Gondeau**

**Mon parcours Politique :
Conseiller municipal depuis
2014 ville Le LAMENTIN**

**Responsabilités politiques :
Président de la commission
Urbanisme et
Développement Durable
ville Le Lamentin
Vice-président de la CACEM
Président de la commission
aménagement et
équipement à la CACEM**

Pourquoi suis-je candidat aux élections législatives des 11 et 18 juin 2022 ?

Il s'agit pour moi de poursuivre mon engagement au service du mieux-être des Martiniquais dans le cadre des missions que j'ai choisi d'accomplir.

Fort de mon parcours associatif (joueurs de football, de handball, entraîneur de handball et 17 de présidence de l'Etoile de Gondeau) ;

Fort de mon parcours professionnel, actuellement cadre manager à EDF en Martinique

Fort de mon parcours politique, je souhaite en conformité avec mes valeurs, mes idéaux profondément de gauche, mettre mes compétences, mon expérience de proximité, au service de l'amélioration de la qualité de



vie de nos compatriotes. Conseiller municipal depuis 2014, je poursuis aujourd'hui ma 3^{ème} mandature de conseiller municipal au Lamentin.

Je suis Président de la commission d'urbanisme et développement durable à la ville du Lamentin,

En qualité de vice-président de la CACEM, j'assume la présidence de la commission aménagement du territoire et équipement.

La situation de mal développement de la Martinique, aggravée par la pandémie du COVID, la sargasse, le chlordécone, l'invasion de l'Ukraine par la Russie... exige de la part

des élus de l'humilité et de l'efficacité dans leurs actions.

Cette efficacité repose sur la cohérence entre les politiques publiques décidées et portées par la CTM, les EPCI et celles qui devront être défendues par le député.

L'ancrage territorial du député est aussi une condition incontournable de cette efficacité.

Je rempli toutes ces conditions. Mes priorités sont portées par 3 piliers :

- La compétitivité
- La solidarité
- L'environnement et cadre de vie : la santé, la jeunesse, le mieux vieillir...

La compétitivité tournant autour de 3 axes :

- L'économie : le pouvoir d'achat
- Le numérique
- L'innovation

La solidarité :

■ Aides financières aux ménages les plus démunis

■ L'aide au transport

■ L'aide à la formation des jeunes adaptées aux besoins locaux

L'environnement, cadre de vie, santé, personnes âgées :

■ Le transport (la continuité territoriale, l'amélioration des transports en Martinique)

■ Les déchets

■ La sargasse

■ Le chlordécone

Dans le cadre de la procédure d'habilitation, article 73, quelle.s compétences revendiqueriez-vous pour la Martinique ? Pourquoi

La recherche et l'expérimentation dans le domaine de la santé et de

l'environnement qui nous permettrait de trouver des solutions adaptées à nos difficultés et auraient des effets sur l'emploi

Faut-il légiférer sur certains sujets et problématiques concernant la Martinique ? Si oui, pouvez-vous donner un exemple de sujet/problématique ?

Attaquons-nous réellement et résolument au problème de la vie chère en exigeant de réviser le processus de la formation des prix, afin d'instaurer des nouveaux mécanismes de régulation. Une proposition de loi portant sur un contrôle efficace des prix par la mise en place d'une Commission de Régulation des Prix qui disposera d'un véritable pouvoir coercitif (malus en cas de non-respect...). La finalité étant d'instaurer une péréquation des prix en la France hexagonale et les outre-mer.

Un mot pour conclure...J

Relevons ensemble le défi de transformer nos difficultés et obstacles en atouts, en moteurs de développement économique, de développement durable et solidaire et de création d'emplois. Voici le sens de mon engagement. Être un député, qui certes exercera les missions classiques de voter les lois, mais qui défendra les intérêts de notre peuple, vos intérêts.

Je m'inscris dans de nouvelles pratiques participatives pour faire remonter et défendre le plus fidèlement vos besoins et vos attentes. Je veux être le député de l'initiative martiniquaise : soutenir l'innovation, soutenir nos jeunes entrepreneurs, soutenir la coopération régionale, soutenir le renforcement des pouvoirs locaux.



MARCEL SELLAYE

2ème circonscription (Nord)

**Travailleur social à la retraite,
Formateur, Militant syndical.**

**Ex-juge Prudhommal « partie
salariée » - Militant du
mouvement associatif et
culturel – Membre Fondateur
avec le GRS, du mouvement
politique RESPE**

**Suppléante : Jacqueline TALLY
Travailleuse social à la
retraite, responsable
syndicale, Membre Fondatrice
avec le GRS, du mouvement
politique RESPE**



**Pourquoi sommes-nous
candidats à cette élec-
tion ?**

**Ma suppléante Jacque-
line Tally et moi-même**

sommes candidat-e pour porter le plus loin possible la voix des sans voix, des exploité-e-s des opprimé-e-s, pour peser le plus possible dans cette élection et après ces élections sur la situation de la population. Une candidature prolétarienne, écologiste, décoloniale, féministe, internationaliste était indispensable dans ces élections.

Nous voulons que les aspirations de celles et ceux qui triment pour joindre les deux bouts se traduisent le plus fortement possible dans les urnes et dans la rue.

Nous voulons renforcer la confiance des masses en elles-

mêmes et leur donner un bulletin exprimant les intérêts du plus grand nombre, de la majorité sociale.

Nous en avons le plus grand besoin au moment où Macron fourbit ses armes contre le peuple d'en bas. C'est le moment de s'opposer à la dégradation des services publics (santé, école..), de réclamer la hausse significative des salaires, des mesures collectives contre la cherté de la vie. Nous exigeons un service public du grand âge comme de la petite enfance. Il faut bouleverser un système politique qui nie la démocratie en réduisant citoyennes et citoyens au rôle de spectateurs passifs de jeux sélectionnant mécaniquement les meilleurs serveurs des classes dominantes.

Nous allons pour réclamer la révocabilité des élu-e-s, la soustraction des banques au pouvoir absolu de la finance, de l'économie de la dictature du Capital, la mise en place sans attendre la saint glin glin de formes économiques privilégiant l'intérêt commun sur le profit de quelques-uns.

Pour cela nous appelons les masses à se battre avec nous dans les urnes avec notre bulletin et dans le quotidien avec nos organisations de masses.

Dans le cadre de la procédure d'habilitation, article 73 ? quelle compétence revendiqueriez-vous pour la Martinique ? Pourquoi

Nous voulons que le peuple travailleur conquière, au rythme qui lui convient tous les pouvoirs dont il a besoin pour améliorer son quotidien, assurer son avenir, prendre en main ses destinées. Chaque pas en avant vers cet objectif doit être un pas en avant vers plus de démocratie, plus de justice sociale, plus de protection de son environnement, plus de fraternité entre les peuples.

C'est dire que nous ne limitons nos ambitions et notre combat à aucun "article 73 ou 74 ou 79 ! Nous relançons avec conviction une exigence du mouvement ouvrier et démocratique des " D. O. M" vieille de bientôt 51 ans : l'élection au suffrage universel direct, à la proportionnelle intégrale sans seuil pour barrer les petits, sans prime au profit des gros, d'une ASSEMBLÉE CONSTITUANTE chargée de définir les institutions dont nous avons besoin avant de les soumettre à référendum populaire tout en gérant l'urgence pendant toute la durée du processus.

Faut-il légiférer sur certains sujets et problématiques concernant la Martinique ? Si oui, pouvez-vous donner un exemple de sujet/problématique ?

Il faut légiférer sur tout ce qui précède et qui concerne souvent tout le territoire de l'administration française. Mais il faut aussi légiférer sur des urgences spécifiques : Nous réclamons un plan Marshall pour sortir de la catastrophe criminelle du chlordécone ! Nous réclamons la reconnaissance formelle, solennelle, écrite du peuple martiniquais et de tous les autres peuples colonisés ! Nous réclamons des mesures concrètes pour arrêter la recoloni-

sation de peuplement qui fait peser un risque sur l'existence du peuple martiniquais.

Il faut en même temps que notre situation dégradée dans les domaines de la santé, de l'école, du transport, de la dépendance énergétique, de la dépendance alimentaire fasse l'objet de lois spécifiques négociées avec nous comme un pouvoir doit négocier quand il est face à un peuple reconnu comme tel.

Un mot pour conclure

Chacun comprend que ce programme, pourtant élémentaire, conçu comme un programme de survie ne sera pas le fruit d'une subite illumination de parlementaires français !

Il réclame bien entendu d'être agité avec fermeté dans toutes les assemblées et en l'occurrence à l'assemblée nationale de France mais il exige surtout une lutte conséquente pour entraîner la majorité populaire dans l'action pour l'obtenir. Nous proposons à toutes les forces aspirant à un changement radical de s'emparer de ces idées pour mettre la société en mouvement dans cette direction, à toutes celles et tous ceux qu'une impatience légitime étreint à voter pour nous et à prendre contact pour la construction de l'instrument politique nécessaire pour mener ce combat !



Jacqueline TALLY

JIOVANNY WILLIAM

1ère circonscription (Centre Atlantique)

Pourquoi êtes-vous candidat à cette élection ?

Tout d'abord, je vous remercie de me donner l'occasion de parler à vos lecteurs dans le contexte de ces élections législatives. Oui Je suis candidat et je mesure pleinement l'importance de ma décision, d'autant que je ne suis encarté dans aucun parti politique jusqu'à ce jour.

Je suis d'abord un enfant de la Martinique, le moment de lui rendre ce que j'ai reçu est arrivé. C'est pour moi un devoir d'autant que je me sens capable de contribuer à son développement en prenant le relais de ceux qui y ont consacré toute leur vie. Cette vocation provient d'abord de mon grand-père qui m'a enseigné l'importance du don de soi, du partage et du sens de l'intérêt général.

Dans mon métier d'avocat je rencontre trop souvent des hommes et des femmes qui me disent qu'ils se sentent abandonnés par les pouvoirs publics et subissent des injustices sociales. Cette situation d'injustice s'aggrave en Martinique, en FRANCE et en EUROPE.

Voilà en substance les constats qui m'ont donné la conviction d'être au plus près de mes concitoyens, sous l'angle de la situation sociale et économique de notre pays.

Dans les contacts fréquents que mon suppléant Jean LANOIX et moi avons avec la population,



celle-ci exprime le souhait d'un renouveau pour mieux affronter l'avenir avec des dirigeants politiques respectueux de leurs engagements.

Cela dit, il ne s'agit pas de stigmatiser la classe politique. En ma qualité d' élu municipal, je suis témoin au quotidien des sacrifices personnels que consent Monsieur le Maire Alfred MONTHIEUX pour gérer au mieux les destinées de la commune du ROBERT.

Voilà un exemple qui ne souffre d'aucune contestation. Je viens donc proposer à tous ceux qui ne font plus confiance aux politiques et qui ne votent plus, un contrat, une méthode pour donner plus de lisibilité à l'action des parlementaires.

Mon engagement se base sur un

socle de valeurs qui raisonne en moi dans chacun de mes combats, chacune de mes décisions : Humanisme, Probité, Solidarité, Travail, Justice sociale et Égalité des chances. Dans cette perspective de changement des pratiques politiques, il m'apparaît évident de prendre des mesures législatives afin que les élus réalisent leur mission dans des conditions plus transparentes, mieux encadrées.

Dans le cadre de la procédure d'habilitation, article 73, quelles compétences revendiqueriez-vous pour la Martinique ? Pourquoi :

Vaste sujet. Cependant, je pense aux demandes d'habilitation sur le plan économique et celui des

échanges et règles douanières avec les îles de la Caraïbe. Il en est de même sur le plan de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ces trois domaines sont importants et liés d'autant que nous devrions avoir une logique de coopération et de recherche sur un marché caribéen sans pour autant nous détourner de l'Europe. Par ailleurs, nous avons des problématiques spécifiques à notre archipel et il serait important de penser aux conditions de domiciliation des pôles de recherche et de formation à l'échelle internationale. Ceci pour faire émerger de nouvelles filières de développement endogène afin de gagner plus d'autonomie et de sécurité sur le plan alimentaire et sur celui de la production énergétique. Également, au niveau des nouvelles technologies, des services à la personne et des innovations sociales, nous avons un savoir-faire à valoriser dans la Caraïbe.

Enfin je soutiendrai le travail déjà amorcé d'intégration dans les instances internationales de la grande Caraïbe. Il s'agit au-delà de relations institutionnelles de renforcer la concertation et la coordination régionale par la mutualisation des capacités d'expertise dans la région. Ce qui permettrait d'ouvrir des perspectives nouvelles à nos entreprises et à nos jeunes diplômés.

A cela s'ajoute les échanges culturels pour consolider notre identité caraïbienne.

Une telle exigence doit prévaloir dans nos relations avec l'EUROPE. Pour ce faire la MARTINIQUE à l'instar des autres RUP doit proposer des orientations et des projets favorisant un véritable développement durable porteur de progrès économiques, écologiques, sociaux mais aussi culturels. La prise en

compte de ceux-ci nécessite des adaptations de la législation et des procédures européennes. La commission européenne malgré les efforts déjà faits ces dernières années pour faciliter notre intégration doit être encore davantage à l'écoute de nos besoins dans le cadre d'un dialogue permanent. Le gouvernement français doit lui aussi s'inscrire dans cette dynamique.

L'action du député y a toute sa place en liaison avec ses homologues nationaux et européens.

Faut-il légiférer sur certains sujets et problématiques concernant la Martinique ? Si oui, pouvez-vous donner un exemple de sujet/problématique ?

Dans un monde où les risques naturels majeurs sont prégnants, je proposerais de légiférer sur les règles de construction de nos bâtiments, notamment en ce qui concerne les types de matériaux et les méthodes de construction. L'enjeu à la sortie, serait de voir émerger une norme de construction caraïbienne, ce qui permettrait de justifier notre rôle au sein de l'OECS. Par ailleurs, il faudra s'inspirer des méthodes de nos aînés. Par exemple, en matière de transition écologique, on pourrait intégrer des citernes pour équilibrer l'utilisation de l'eau. De même on pourrait généraliser l'utilisation de l'énergie solaire ou de l'énergie bleu.

Un mot pour conclure ?

Ma candidature s'inscrit dans une démarche collective, transversale. Je suis un homme de gauche, par

conséquent avec les parlementaires qui partagent les valeurs intrinsèques de progrès, d'égalité et de justices sociales, nous feront front commun pour défendre notre territoire. Cependant, nous devons dépasser les clivages, collaborer et parler d'une même voix à l'État au-delà des obédiences politiques. Tous ceux qui ont fait l'expérience d'une démarche isolée connaissent le résultat. Ils se sont retrouvés dans la situation d'un égocentrique voguant seul dans une yole sur les flots de la CARAÏBE. Nous devons être collectif et non individuel dans l'intérêt des martiniquais. Une chose est irréfutable, la nouvelle génération doit se préparer à prendre le relais en tenant compte des interactions avec les autres régions du globe. Comme le pensait Aimé Césaire, nous devons rechercher le consensus martiniquais.



CONNAÎTRE

L'Assemblée Nationale

L'Assemblée nationale est l'une des deux assemblées qui, avec le Sénat, composent le Parlement français. Elle a été créée le 17 juin 1789, prenant ensuite des formes et des noms différents, reprenant son nom d'origine en 1946.



LES DÉPUTÉS

L'Assemblée nationale compte 577 députés élus au suffrage universel direct, c'est-à-dire par toutes les citoyennes et tous les citoyens français âgés de plus de 18 ans, au total 41 millions d'électeurs. Chaque député est élu dans une circonscription (au nombre de 577 parties). Pour être élu, il doit recueillir la majorité absolue des voix (plus de la moitié des voix) au premier tour ou la majorité relative (le plus grand nombre de voix) au second tour.

L'ÉLECTION DES DÉPUTÉS

L'Assemblée nationale est élue pour **5 ans**. Mais cette durée peut être réduite lorsque l'Assemblée est dissoute par le Président de la République (ce fut le cas en 1962, 1968, 1981, 1988 et 1997). La dernière élection s'est déroulée le 10 juin (1^{er} tour) et le 17 juin 2012 (2^{ème} tour).

Les groupes politiques

Les députés appartiennent généralement à des groupes

politiques, représentatifs des principaux partis politiques français. Vous pouvez retrouver sur le site la composition actuelle de l'Assemblée nationale.

Les commissions

Chaque député siège dans l'une des commissions permanentes et il peut aussi appartenir à une délégation ou à un office d'évaluation.

Les pouvoirs de l'Assemblée

Les pouvoirs de l'Assemblée nationale sont principalement de deux ordres : le vote de la loi et le contrôle du Gouvernement.

Le vote de la loi

En ce qui concerne le vote de la loi, si les deux assemblées ne tombent pas d'accord, l'Assemblée nationale peut l'emporter et avoir le dernier mot. Les lois constitutionnelles doivent d'abord être adoptées de manière identique par l'Assemblée nationale et le Sénat, puis, à la majorité des trois cinquièmes, par l'ensemble des députés et des sénateurs réunis en Congrès

Le contrôle du Gouvernement

Le contrôle de l'action du Gouvernement s'exerce, au sein de chaque assemblée, par des débats sur des déclarations du Gouvernement, par des questions orales et écrites et par la création de commissions d'enquête ou de missions d'information. De plus, la responsabilité politique du Gouvernement (c'est-à-dire la mise en cause de son existence) peut être engagée devant l'Assemblée nationale. Elle peut l'être, soit à l'occasion d'une déclaration de politique générale sur laquelle le Premier ministre demande un vote de confiance de l'Assemblée, soit à l'occasion du vote, à la majorité absolue des membres composant l'Assemblée nationale, d'une motion de censure déposée par le dixième des membres de l'Assemblée.

L'Assemblée nationale siège au Palais Bourbon, à Paris, sur la rive gauche de la Seine.

L'Assemblée nationale

Au fil de l'histoire

Quelques grandes dates

3 septembre 1791

Publication de la première constitution, qui pose le principe de la souveraineté nationale et du caractère représentatif des institutions.

5 mars 1848

Le Gouvernement provisoire adopte le **suffrage universel**, réservé aux hommes âgés de plus de 21 ans.

30 janvier 1875

Adopté à une voix de majorité, l'**amendement Wallon** rétablit la République.

21 avril 1944

Le **droit de vote** est accordé aux Françaises.

27 octobre 1946

Promulgation de la Constitution de la IV^e République, qui fait disparaître l'appellation de Chambre des députés au profit de celle d'**Assemblée nationale**.

4 octobre 1958

Promulgation de la Constitution de la V^e République.



■ Le Palais-Bourbon à Paris. Sa colonnade est devenue à travers le monde entier le symbole de l'Assemblée nationale.

L'Assemblée nationale est née le 17 juin 1789, un mois après la réunion à Versailles des États généraux.

Les députés du Tiers-État se réunissent dans la salle du **Jeu de Paume** et, considérant qu'ils représentent « les quatre-vingt-seize centièmes au moins de la nation », se proclament Assemblée nationale. Cette assemblée décide de lever l'impôt et d'élaborer une constitution limitant les pouvoirs du roi.

L'Assemblée nationale a ensuite pris des formes et dénominations différentes (Corps législatif, Chambre des députés...). Elle n'a retrouvé son appellation d'origine qu'en 1946, conservée par la Constitution du 4 octobre 1958, qui dispose que « **le Parlement comprend l'Assemblée nationale et le Sénat** ».

■ Ce bas-relief du sculpteur Dalou représente la séance du 23 juin 1789 au cours de laquelle **Mirabeau** déclara : « Nous sommes ici par la volonté du peuple et nous n'en sortirons que par la force des baïonnettes ! ».



■ Le Serment du Jeu de Paume.

Démocratie représentative

Système politique dans lequel la souveraineté est exercée par des représentants élus, librement choisis par les citoyens pour exercer le pouvoir. Par opposition à la démocratie directe, où le peuple exerce par lui-même sa souveraineté.

■ À l'époque révolutionnaire, les députés revêtaient, comme les magistrats ou les militaires, un uniforme, souvent inspiré de l'antiquité romaine.



Souveraineté nationale

La souveraineté est un principe abstrait d'autorité suprême et indépendante de tout pouvoir.

On parle de **souveraineté nationale** lorsqu'elle ne réside plus dans le monarque, mais dans la nation. L'article 3 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen dispose que « **le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation** ».



www.assemblee-nationale.fr

Élections et scrutins

Le suffrage universel, clé de la démocratie

Dissolution

C'est l'acte par lequel le **Président de la République renvoie les députés devant les électeurs** avant le terme normal de la législature.

Depuis 1958, cinq dissolutions sont intervenues : en 1962, 1968, 1981, 1988 et 1997. Lorsque le Président de la République dissout l'Assemblée nationale, **les élections législatives ont lieu vingt jours au moins et quarante jours au plus après**. Il ne peut être procédé à une nouvelle dissolution dans l'année qui suit ces élections.



Et les femmes ?

Le suffrage universel proclamé en 1848 est exclusivement masculin.

En 1906, une proposition de loi du député Dussaussoy tend à accorder le droit de vote aux femmes. Elle est adoptée par la Chambre des députés le 20 mai 1919, mais repoussée par le Sénat. C'est l'ordonnance du 21 avril 1944, prise par le général de Gaulle, qui rend les Françaises électrices et éligibles.



■ L'Hémicycle de l'Assemblée nationale. Aquarelle de Noëlle Herrenschmidt.



■ Une carte d'électeur au XIXe siècle.

Élire, c'est choisir les personnes chargées de représenter le peuple. L'ensemble des opérations qui constituent l'élection s'appelle **le scrutin**.

Les 577 députés de l'Assemblée nationale sont **élus pour la législature d'une durée de cinq ans** - sauf dissolution - par l'ensemble des Français inscrits sur les listes électorales, y compris par les Français établis hors de France.

Effectif en France depuis 1944, le suffrage universel - qui autorise tout citoyen à voter - est **direct** lorsque les électeurs élisent directement leurs représentants : les députés, bien sûr, mais aussi les conseillers régionaux, départementaux, municipaux, et les députés européens. Il est **indirect** lorsque les représentants (par exemple : les sénateurs) sont élus par des grands électeurs, eux-mêmes élus au suffrage universel, direct ou non.

Pour l'élection des députés, **le scrutin est uninominal** (les électeurs choisissent un candidat et non une liste de candidats) **à deux tours**, (c'est-à-dire que l'on vote deux fois si aucun candidat n'obtient la majorité des suffrages exprimés au premier tour).



■ Trois des premières femmes députées élues à l'Assemblée nationale constituante en 1945.



■ En juin 2017, 224 femmes ont été élues à l'Assemblée nationale.

Qui peut être élu(e) député(e) ?

L'éligibilité est la qualité de la personne qui peut être élue. Pour être éligible à l'Assemblée nationale, il faut posséder la nationalité française et **être âgé(e) d'au moins 18 ans** (c'est-à-dire le même âge que celui exigé pour être électeur).



Droit de vote

Il est accordé à **toutes les Françaises et tous les Français âgés de 18 ans et plus**, inscrits sur les listes électorales et qui ne sont frappés d'aucune incapacité électorale. **Depuis 1992**, les droits de vote et d'éligibilité sont accordés, pour les élections municipales, aux citoyens de l'Union européenne résidant en France.



www.assemblee-nationale.fr

Les députés élus des citoyens

Les incompatibilités et les limitations au cumul

Désormais, tout cumul du mandat parlementaire avec les fonctions de maire, adjoint au maire, président d'un établissement public de coopération intercommunale ou toutes fonctions déléguées par un exécutif local est interdite. Cette incompatibilité s'étend également aux fonctions dérivées d'un mandat local, telles que la présidence ou la vice-présidence d'une société d'économie mixte ou d'un établissement public local.



■ Le "baromètre", insigne de la fonction de député(e).



Représenter les Français

■ Lors des cérémonies officielles, les députés portent une écharpe tricolore. Elle souligne que, bien qu'élus dans le cadre de la circonscription, les députés représentent l'ensemble de la nation.

Les députés ne représentent pas uniquement leur circonscription, mais toute la nation. Ils agissent et parlent au nom de l'intérêt général.

Pendant la session, **les séances publiques sont les temps forts**, mais une partie essentielle du travail des parlementaires s'effectue au sein des commissions, office et délégations, ainsi que dans les **groupes politiques**.

577 circonscriptions

La circonscription sert de cadre à l'élection des députés. La France en compte au total 577, dans lesquelles sont élus les 577 députés, dont 539 en métropole, 27 outre-mer et 11 dans le reste du monde, pour représenter les Français établis hors de France. Les circonscriptions tiennent compte de l'importance de la population. C'est ainsi que leur nombre par département varie de 1 (Lozère) à 21 (Nord).

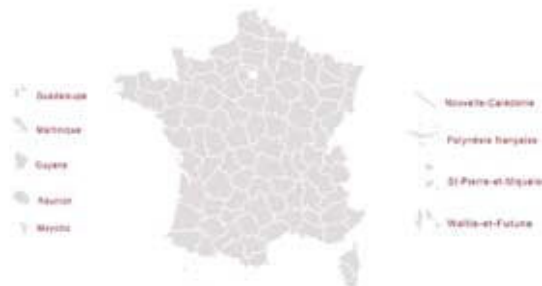


■ **Session** : période au cours de laquelle **l'Assemblée se réunit** en séance publique. La **session ordinaire** dure du premier jour ouvrable d'octobre au dernier jour ouvrable de juin. En dehors de cette période, le Président de la République peut convoquer les députés en **session extraordinaire**.

Groupes politiques

La plupart des candidat(e)s aux élections législatives s'y présentent soutenu(e)s par un parti ou une formation politique. Une fois élu(e), **chaque député(e) a la possibilité d'adhérer à l'un des groupes politiques** représentés à l'Assemblée nationale.

Aidé(e) par les autres députés membres de son groupe, **il (elle) peut plus facilement exercer ses missions** : proposer ou amender des textes de loi, contrôler le Gouvernement... Mais le (la) député(e) peut aussi choisir de n'appartenir à aucun groupe. On dit alors qu'il (elle) est "non-inscrit(e)".



Les 11 circonscriptions électorales pour l'élection des députés représentant les Français établis hors de France



www.assemblee-nationale.fr

Les députés législateurs

Un projet de loi est un texte de loi proposé par le Gouvernement.



Une proposition de loi est un texte de loi proposé par un ou plusieurs parlementaires.

Loi de finances

C'est la loi par laquelle le Parlement, chaque année, fixe le montant des dépenses pour les grandes missions de l'État (recherche, sécurité, enseignement...) ainsi que celui des impôts nécessaires pour les financer. Les débats consacrés à cette loi particulièrement importante débutent à la reprise de la session ordinaire en octobre et s'étendent jusqu'à la fin de l'année.



Élaborer les lois de la République

■ Le plus souvent, les députés votent "à main levée". Pour les textes les plus importants, on peut recourir au scrutin public. Les députés disposent à cet effet d'un boîtier électronique situé sur leur pupitre.

La loi est votée par le Parlement selon une procédure prévue par la Constitution. Un projet ou une proposition de loi est d'abord examiné en commission, puis discuté et voté en séance publique après avoir fait l'objet de nombreux amendements. Pour entrer en vigueur, les lois - une centaine chaque année - sont promulguées par le Président de la République, puis **publiées au Journal officiel**.

Un amendement

Il s'agit d'une modification présentée soit par un(e) député(e), soit par le Gouvernement. Sous la XV^e législature (2012 - 2017), **115 200 amendements ont été déposés** et 18 821 adoptés.

Le parcours de la loi

Le projet ou la proposition de loi est **examiné successivement par les deux assemblées du Parlement** (Assemblée nationale et Sénat), jusqu'à ce qu'elles aient abouti à un texte identique. Chacun de ces examens s'appelle une "lecture", et ce va-et-vient, la "navette". Après deux allers-retours, le Gouvernement peut demander aux deux assemblées de trouver un texte de compromis. En cas d'échec, il peut demander à l'Assemblée nationale de statuer définitivement.



■ Le **rapport législatif sur un projet ou une proposition de loi doit être mis en ligne** sur le site internet de l'Assemblée avant sa discussion en séance.

Commission

Il y a huit commissions permanentes : Affaires culturelles, Affaires économiques, Affaires étrangères, Affaires sociales, Défense, Développement durable, Finances et Lois.

Une commission spéciale peut aussi être créée pour l'examen d'un texte.

Le texte adopté en commission est ensuite débattu en séance publique.



www.assemblee-nationale.fr

Les députés contrôleurs

Motion de censure

Initiative prise par un dixième au moins des membres de l'Assemblée, soit **58 députés, qui souhaitent mettre en cause la responsabilité du Gouvernement**. Si elle est votée par la majorité absolue des membres composant l'Assemblée nationale, soit 289 députés, **le Gouvernement doit démissionner**. Sous la V^e République, une seule motion de censure a été adoptée, en 1962.



Missions d'information

Créées au sein des commissions permanentes ou à l'initiative de la Conférence des Présidents, **elles concluent leurs travaux par le dépôt d'un rapport**.

La Mission d'évaluation et de contrôle (MEC), mise en place par la commission des Finances, est chargée d'examiner la gestion des crédits publics.

La Mission d'évaluation et de contrôle de la Sécurité sociale, créée par la commission des Affaires sociales, est quant à elle chargée d'examiner la gestion des comptes sociaux.

Commission d'enquête

Créée pour faire la lumière sur des faits précis, elle a une durée limitée à 6 mois. Elle dispose de **pouvoirs spéciaux d'investigation**. Elle peut décider de fonctionner sous le régime du secret.



Protéger les droits et libertés

■ Questions

Les plus connues sont les "questions au Gouvernement" des mardis et mercredis après-midi ; elles sont retransmises en direct par La Chaîne Parlementaire-Assemblée nationale (LCP-AN) et par France 3.

Les députés peuvent interroger les ministres soit oralement, lors des séances de questions, soit par des questions écrites. Grâce aux "déclarations du Gouvernement", ils peuvent aussi être informés de la politique gouvernementale. **Le contrôle est principalement exercé au sein des commissions**, qui peuvent auditionner toute personne qu'elles jugent utile d'entendre et créer des missions d'information. Il l'est également dans le cadre d'autres organes (office, délégations parlementaires, missions et comité d'évaluation et de contrôle). **L'Assemblée peut également créer des commissions d'enquête**. Enfin, **elle peut contraindre le Gouvernement** - qui est politiquement responsable devant elle seule - à démissionner par le vote d'une motion de censure.

Une semaine de l'ordre du jour de la séance publique est consacrée au contrôle du Gouvernement.



Office, comité et délégations parlementaires

Ce sont des organes dont la **mission principale est d'évaluer l'application et les effets des lois et de contrôler l'action du Gouvernement**.

L'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques et la délégation au renseignement sont des organes communs à l'Assemblée et au Sénat.

L'Assemblée nationale comprend en outre deux délégations : la délégation aux droits des femmes et la délégation aux Outre-mer, ainsi qu'un Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques.



■ Réunion constitutive de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.



www.assemblee-nationale.fr

L'organisation de l'Assemblée

Les Présidents de l'Assemblée nationale sous la V^e République



Jacques CHABAN-DELMAS
de 1958 à 1969

Achille PERETTI
de 1969 à 1973

Edgar FAURE
de 1973 à 1978

Jacques CHABAN-DELMAS
de 1978 à 1981

Louis MERMAZ
de 1981 à 1986

Jacques CHABAN-DELMAS
de 1986 à 1988

Laurent FABUS
de 1988 à 1992

Henri EHMANNUELI
de 1992 à 1993

Philippe SEGUIN
de 1993 à 1997

Laurent FABUS
de 1997 à 2000

Raymond FORNI
de 2000 à 2002

Jean-Louis DEBRE
de 2002 à 2007

Patrick OLLIER
de mars à juin 2007

Bernard ACCOYER
de juin 2007 à juin 2012



Claude BARTOLONE
de 2012 à 2017

François DE RUGY
de juin 2017 à septembre 2018



Richard FERRAND
depuis le 12 septembre 2018



Travail et fonctionnement

■ C'est depuis le "perchoir" - nom familier qui désigne son bureau - que le Président dirige les débats de l'Assemblée nationale.

Les députés élisent, au début de chaque législature et pour la durée de celle-ci, le **Président de l'Assemblée**. C'est, avec le Président de la République, le Premier ministre et le Président du Sénat, un des plus hauts personnages de l'État.

Il **représente l'Assemblée nationale** et dirige ses débats. Il joue également un **rôle international** de premier plan.

La Constitution de la V^e République impose sa **consultation** par le Président de la République en cas de dissolution de l'Assemblée nationale ou de mise en œuvre de l'article 16 de la Constitution.

Il dispose d'un **important pouvoir de nomination** : il désigne notamment trois des neuf membres du Conseil constitutionnel, un membre du Conseil supérieur de la magistrature et trois membres du Conseil supérieur de l'audiovisuel.

Il **préside les principales instances internes de l'Assemblée**. Il en est ainsi du Bureau, dont le rôle est de prendre les grandes décisions concernant le fonctionnement de l'institution, et qui réunit, outre le Président, les Vice-présidents, les Questeurs et les Secrétaires.

Il préside également la **Conférence des Présidents**, qui établit le programme de travail de l'Assemblée.



■ Le fauteuil du Président a été réalisé pour le Conseil des Cinq-Cents.



■ Un détachement de gardes républicains forme une double haie d'honneur pour l'entrée en séance du Président ou de l'un des Vice-présidents.

Les Questeurs, au nombre de trois, sont désignés par l'ensemble des députés pour régler, avec le Président, **toutes les questions financières et de logistique** : personnels, locaux, transports. Par tradition, deux Questeurs sont issus de la majorité et un de l'opposition.

Les Vice-présidents, au nombre de six, suppléent le Président pour **présider les séances**.



www.assemblee-nationale.fr

La maison des citoyens

L'Assemblée s'ouvre à vous



Organisé depuis 1994, en partenariat avec le Ministère de l'Éducation Nationale, le Parlement des enfants a pour objectif d'**offrir aux écoliers** de CM2 une leçon d'éducation civique.

Ils sont **invités à rédiger, sous la conduite de leurs enseignants, une proposition de loi sur un thème spécifique.**

Quatre classes finalistes sélectionnées par un jury national sont reçues en juin à l'Assemblée. Toutes les classes participant à l'opération votent alors en ligne pour déterminer la meilleure proposition de loi.

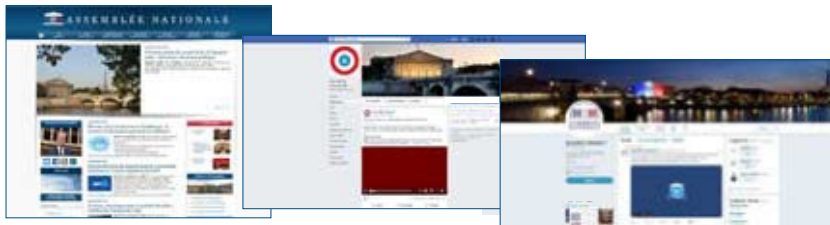
Les résultats du vote sont dévoilés, à l'occasion de la réception des classes finalistes et, celle dont la proposition a recueilli le plus grand nombre de suffrages est déclarée lauréate.

Elle se voit remettre son prix par le Président de l'Assemblée nationale.



À l'écoute des citoyens, l'Assemblée s'ouvre à un nombre important de visiteurs.

Elle mobilise tous les outils de communication pour assurer la transparence de l'institution et diffuser largement ses travaux. Sur Internet, www.assemblee-nationale.fr est l'un des sites publics les plus fréquentés. L'Assemblée nationale est également présente sur les réseaux sociaux Facebook, Twitter et Instagram.



Le **portail vidéo** de l'Assemblée nationale www.assemblee-nationale.tv permet de suivre les débats en direct et d'accéder gratuitement à l'ensemble des vidéos en différé. Les vidéos peuvent aussi être vues en direct sur les smartphones et les tablettes sur www.assemblee.mobi.

Par ailleurs, la **chaîne de télévision LCP-Assemblée nationale** est diffusée sur le Canal 13 de la TNT et sur l'offre gratuite du satellite, du câble et de l'ADSL, ainsi que sur Internet : www.lcpan.fr.

Rejoignez-nous pour être connecté avec toute l'actualité de l'Assemblée !

Visiter l'Assemblée et assister à une séance

En vertu de la tradition républicaine, les lois sont débattues et votées devant la Nation. L'accès individuel à la séance est possible pour les trente premières personnes (dix premières pour les séances de questions au Gouvernement les mardis et mercredis à 15 heures) s'inscrivant au moins 72 heures avant la séance sur le site internet de l'Assemblée nationale.

Les personnes désireuses d'assister à une séance peuvent aussi s'adresser à un député qui s'efforcera de satisfaire leur demande dans la limite des places disponibles.

Des **visites gratuites** sont organisées pour des groupes de 50 personnes maximum invitées par un(e) député(e). Renseignements et réservation : www.assemblee-nationale/infos/visiter.asp.



■ Info Assemblée :
Tél. 01 40 63 69 69



■ En 2018, l'Assemblée a accueilli 18 000 visiteurs lors des Journées européennes du patrimoine.



■ La Boutique
7, rue Aristide Briand,
75007 Paris.
Objets, souvenirs, librairie.
Tél. 01 40 63 00 33
boutique.assemblee-nationale.fr



www.assemblee-nationale.fr

L'Assemblée, l'Europe et le monde

Le Bureau et les relations internationales

Le Bureau remplit dans ce domaine une triple fonction : il représente l'Assemblée en tant que corps constitué, qu'il s'agisse de missions à l'étranger ou de réceptions de délégations étrangères ; il définit la politique des relations internationales de l'Assemblée ; il procède à l'agrément de groupes d'amitié avec les Parlements des pays étrangers et coordonne leurs activités.



L'action internationale

■ L'Hôtel de Lassay avec la garde républicaine lors d'une visite d'État.



■ Réception d'une délégation étrangère à l'Hôtel de Lassay



L'Assemblée a une activité internationale soutenue : le Bureau, les commissions, au premier rang desquelles la **commission des Affaires étrangères** et la **commission de la Défense nationale**, et les groupes d'amitié ont des contacts réguliers avec leurs homologues étrangers. La **commission des Affaires européennes** est chargée de suivre les avancées de la construction européenne. **Le Président de l'Assemblée conduit une action internationale importante** notamment en recevant régulièrement des chefs d'État et de Gouvernement et des présidents de Parlement. Certains sont invités à s'exprimer dans l'hémicycle.



Commission des affaires européennes

Elle informe l'Assemblée sur les activités des institutions européennes par le biais d'auditions et de rapports d'information. Tous les projets d'actes de l'Union européenne lui sont transmis par le Gouvernement. Elle peut formuler des propositions de résolutions soumises à l'Assemblée.



Des délégations de l'Assemblée participent à diverses organisations parlementaires internationales telles que l'Assemblée du Conseil de l'Europe, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, les assemblées de l'Union de l'Europe occidentale ou de l'OTAN.



■ Réunion de la commission des affaires étrangères.

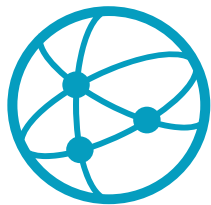


www.assemblee-nationale.fr



Olivier
JEAN-MARIE

Jonathan
THEODOSE



politicdata

DATA TO ANALYZE | DATA TO WIN

+33 6 51 55 83 54

contact@politicdata.com

www.politicdata.com



ANTILLA

L'actualité économique, politique, sociale et culturelle

ABONNEZ-VOUS !

PAIEMENT CB
100% SÉCURISÉ

WWW.ANTILLA-MARTINIQUE.COM

1 AN D'ABONNEMENT PDF

12 N°

+

HORS-SÉRIE

+ NEWSLETTERS



60 €

Pour les plus petits...et les plus grands !



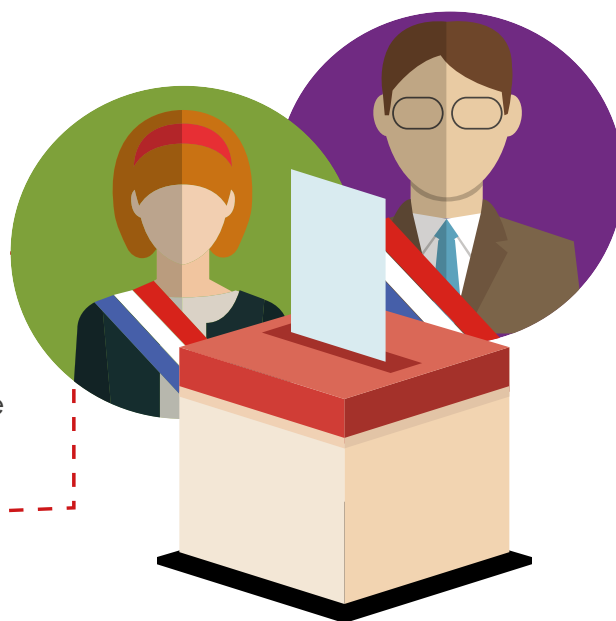
Connaissez-vous l'Assemblée nationale ?



www.assemblee-nationale.fr

Le savais-tu ?

L'âge minimum pour devenir député est de **18 ans**. C'est le même âge que pour pouvoir voter !



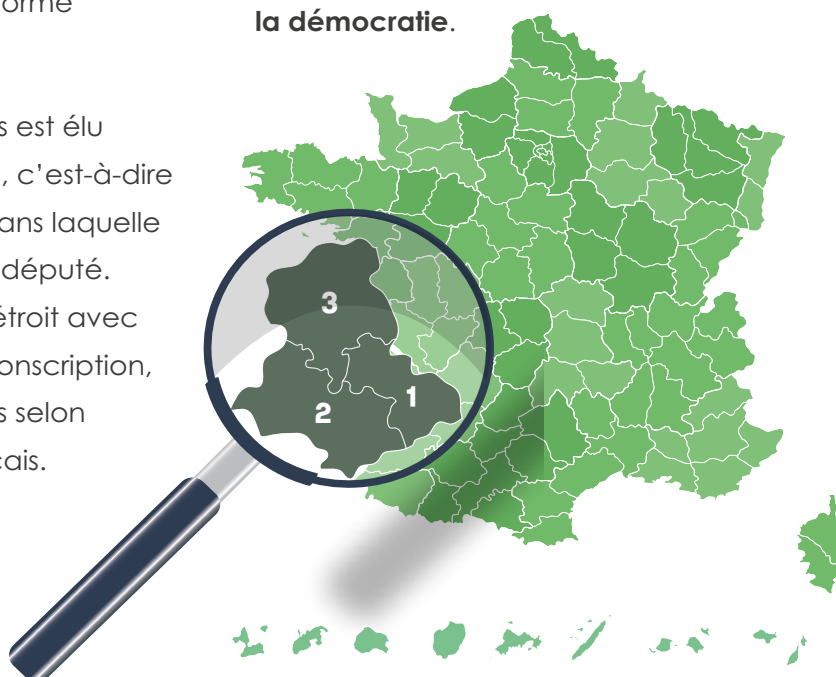
Ils sont élus pour 5 ans

Les députés sont élus à l'Assemblée nationale pour 5 ans par tous les citoyens français de plus de 18 ans. Ils siègent au Palais-Bourbon, dans la **Salle des séances** en forme d'hémicycle.

Chacun des 577 députés est élu dans une **circonscription**, c'est-à-dire une partie de territoire dans laquelle vivent les électeurs d'un député. Tout en gardant un lien étroit avec les habitants de leur circonscription, les députés votent les lois selon l'intérêt de tous les Français.

11 députés représentent les Français établis à l'étranger.

Grâce aux débats entre majorité et opposition, les députés font vivre **la démocratie**.



Les députés votent les lois mais sont également chargés de **contrôler le Gouvernement**. Pour cela, ils peuvent **poser des questions** aux ministres, **interroger** toute personne qu'ils jugent utile d'entendre et **enquêter** sur de nombreux sujets.



Les séances publiques

sont les temps forts de la vie parlementaire,

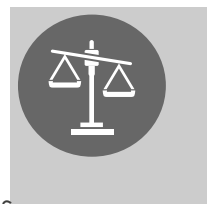
mais une partie essentielle du travail des députés s'effectue en commissions.



Chaque député appartient

à l'une des huit commissions permanentes.

(Affaires culturelles, Affaires économiques, Affaires étrangères, Affaires sociales, Défense, Développement durable, Finances et Lois).



Les députés élisent au début de chaque législature le **Président de l'Assemblée**. Il représente l'Assemblée nationale et dirige les débats.

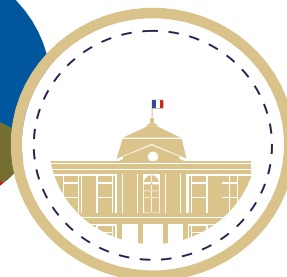
Six vice-présidents suppléent le **Président** pour présider les séances dans l'hémicycle.

Le parcours de la loi

1 Le texte est déposé à l'Assemblée nationale



par UN **député** ou par le **Gouvernement**



Parlement

Titulaire du pouvoir législatif, il est constitué de l'Assemblée nationale et du Sénat.

Amendement

Proposition de modification d'un texte de loi soumise au vote des parlementaires.

Petit lexique parlementaire

Commission

Groupe de députés chargés d'étudier les textes avant le vote dans l'hémicycle et de contrôler l'action du Gouvernement.

4

Le Président de la République promulgue la **loi**, elle devient applicable



2

Après avoir été discuté, modifié et adopté par l'une des **huit commissions permanentes**, le texte est débattu, modifié



puis adopté en séance publique

3

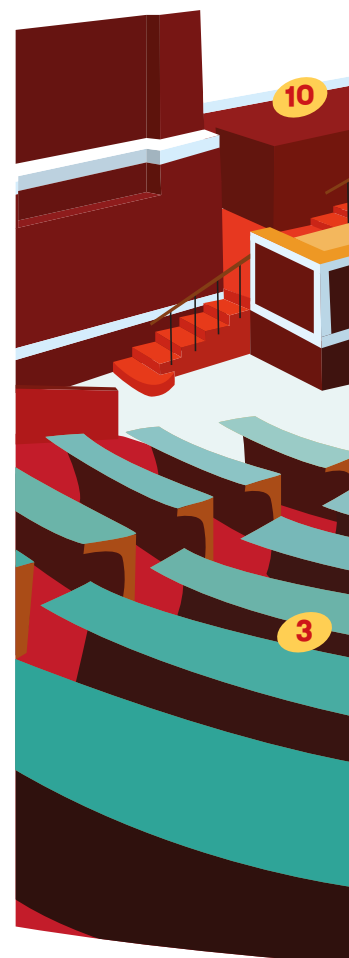
Le texte effectue des allers-retours entre l'**Assemblée** et le **Sénat**, qui tentent d'adopter un texte identique : c'est la « navette »

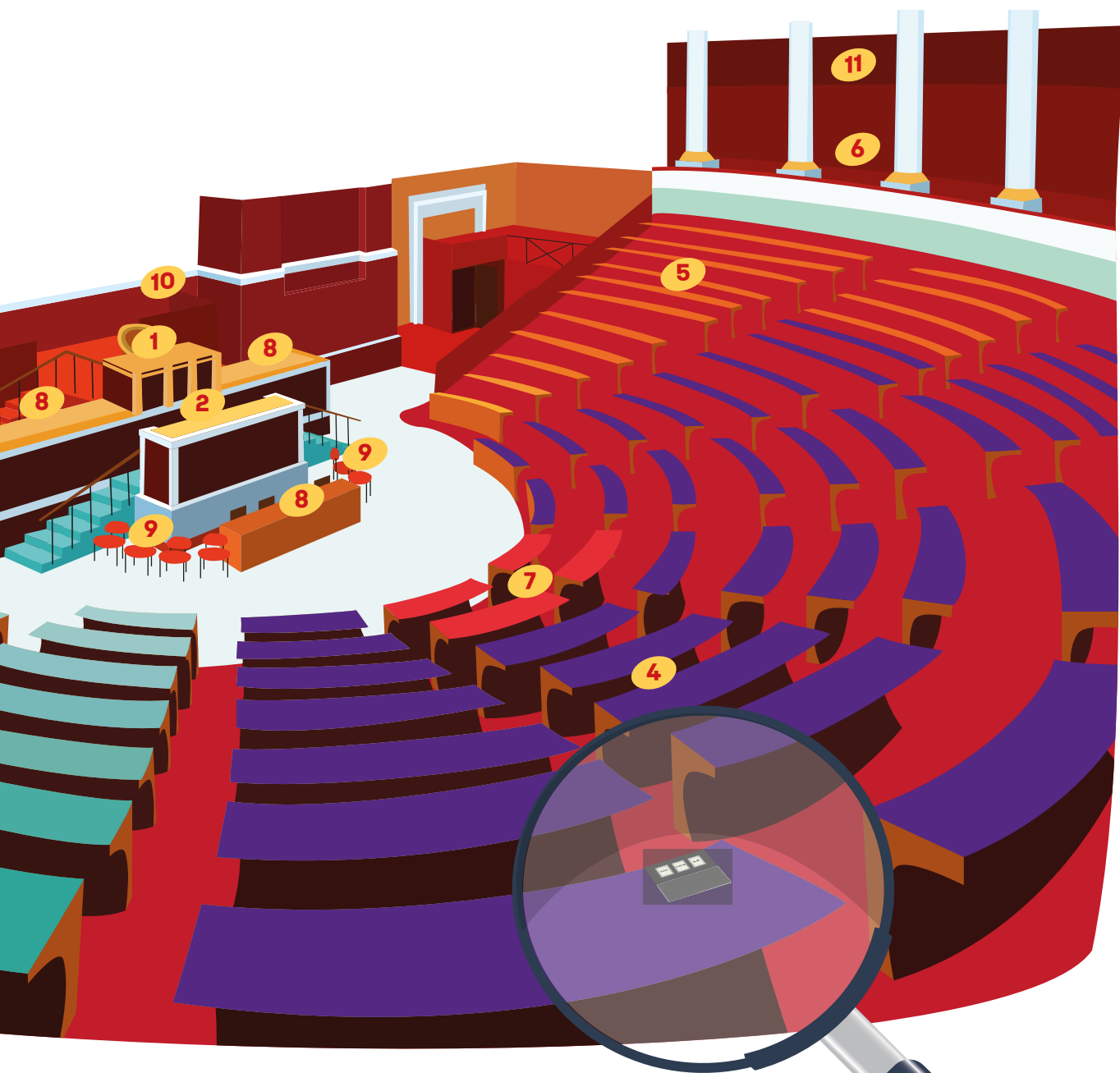
En cas de désaccord, c'est l'Assemblée qui a le dernier mot

Qui fait quoi dans l'hémicycle ?

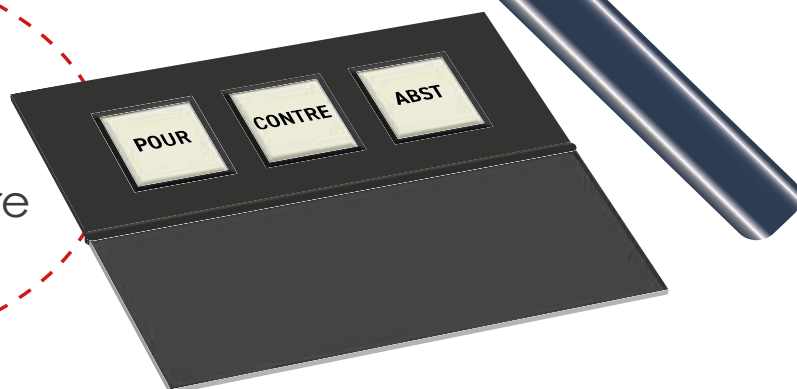
Le rôle de chacun durant une séance

- 1 Le Président** dirige les séances de l'Assemblée, depuis son bureau, le « perchoir ». Il veille au bon déroulement des débats en faisant respecter la répartition du temps de parole ou les modalités de vote.
- 2 L'orateur** est un député ou un ministre qui fait un discours devant l'Assemblée dans le cadre d'un débat ; il ne doit pas dépasser un certain temps de parole.
- 3 4 5 Les 577 députés** disposent tous d'une place nominative dans l'hémicycle. Ils sont répartis en fonction de leur groupe politique. **Les députés d'opposition de droite 3** sont à la droite du Président ; **les députés de la majorité 4** au centre ; **les députés d'opposition de gauche 5** à la gauche du Président.
- 6 Toutes les séances de l'Assemblée sont publiques.** On peut y assister dans les galeries ou en direct sur internet.
- 7 Les ministres** font partie du Gouvernement. Les mardis après-midi, ils répondent aux questions des députés. Ils siègent au premier rang de l'hémicycle.
- 8 Les rédacteurs** rédigent le « compte rendu intégral » des débats publié au Journal officiel et sur internet.
- 9 Les huissiers** veillent au respect des règles d'accès et de circulation dans la salle.
- 10 Les fonctionnaires de la direction de la séance** préparent le dossier du Président et le conseillent pour le bon déroulement de la séance.
- 11 Les journalistes** se trouvent dans les tribunes au-dessus du public.





Devant tous les députés se trouve un petit boîtier électronique, qui leur sert pour voter (pour, contre ou abstention).





Un peu d'Histoire...

17 juin 1789

Les députés du Tiers-État, considérant qu'ils sont assez nombreux pour représenter la Nation, se proclament « Assemblée nationale ».

26 août 1789

L'Assemblée nationale constituante adopte la **Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen** dans laquelle sont reconnus les droits de tout individu, quelle que soit sa naissance.

3 septembre 1791

Publication de la première Constitution.

5 mars 1848

Adoption du suffrage universel, réservé aux hommes âgés de plus de 21 ans.

21 avril 1944

Le droit de vote est accordé aux femmes.

4 octobre 1958

Promulgation de la Constitution de la **V^e République**.

5 juillet 1974

Majorité civile à 18 ans permettant d'accéder au droit de vote.

Les faux-amis

Le « **perchoir** » est le nom donné au siège du Président de l'Assemblée nationale en raison de sa position surélevée qui lui permet de voir tous les députés rassemblés dans l'hémicycle.



Ce « **baromètre** » n'indique pas le temps qu'il fait mais se porte au revers d'une veste. C'est l'insigne des députés.



Aucun son ne peut sortir de ce « **piano** ». C'est un meuble qui sert à distribuer les messages aux députés. Il est visible dans la Salle des conférences.



Question 1

Qu'est-ce que le Parlement ?

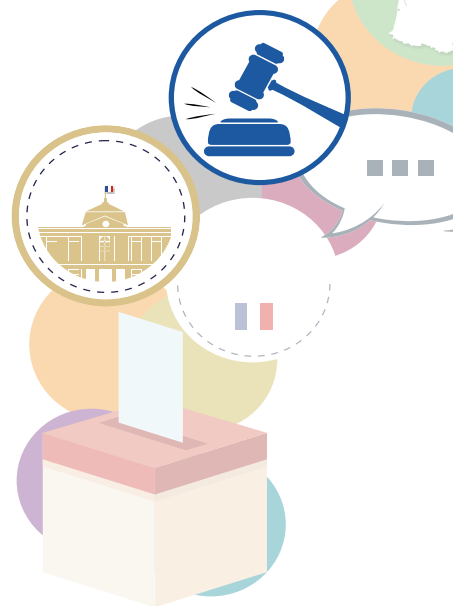
.....



Question 2

Comment appelle-t-on les allers-retours d'un texte discuté entre l'Assemblée nationale et le Sénat ?

.....



Question 3

Pour combien de temps sont élus les députés ?

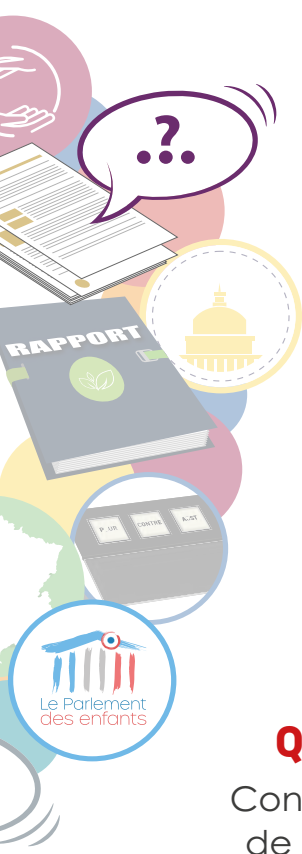
.....

Question 4

Quand a été proclamée l'Assemblée nationale pour la première fois ?

.....





Question 5

À quel âge peut-on voter ?

.....

Question 6

Connais-tu le nom de ton député ?

.....

Question 7

Le gouvernement est-il le seul à pouvoir proposer des textes de loi ?

.....



Organisé depuis 1994, en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale, le Parlement des enfants **permet aux écoliers** de CM2 de découvrir le rôle et le fonctionnement de l'Assemblée nationale.

Chaque classe est **invitée à rédiger, sous la conduite de ses enseignants, une proposition de loi sur un thème spécifique.**

Toutes les classes participant à l'opération votent en ligne pour déterminer la meilleure proposition de loi.

Cinq classes finalistes sélectionnées par un jury national sont reçues en juin à l'Assemblée.

Les résultats du vote sont dévoilés, à l'occasion de la réception des classes finalistes et, celle dont la proposition a recueilli le plus grand nombre de suffrages est déclarée lauréate.

Elle se voit remettre son prix par le Président de l'Assemblée nationale.

Réponse 1 : Le Parlement est constitué de l'Assemblée nationale et du Sénat. Réponse 2 : La navette. Réponse 3 : 5 ans. Réponse 4 : Le 17 juin 1789. Réponse 5 : 18 ans. Réponse 6 : N'hésite pas à consulter le site Internet ! Réponse 7 : Non, les parlementaires aussi!

Pour les plus petits...et les plus grands !





politicdata

DATA TO ANALYZE | DATA TO WIN

Accélérez votre analyse de données électorales !

Grâce à son ergonomie fine et son architecture agile, Politic Data vous permet de gagner un temps précieux dans vos analyses de résultats électoraux.

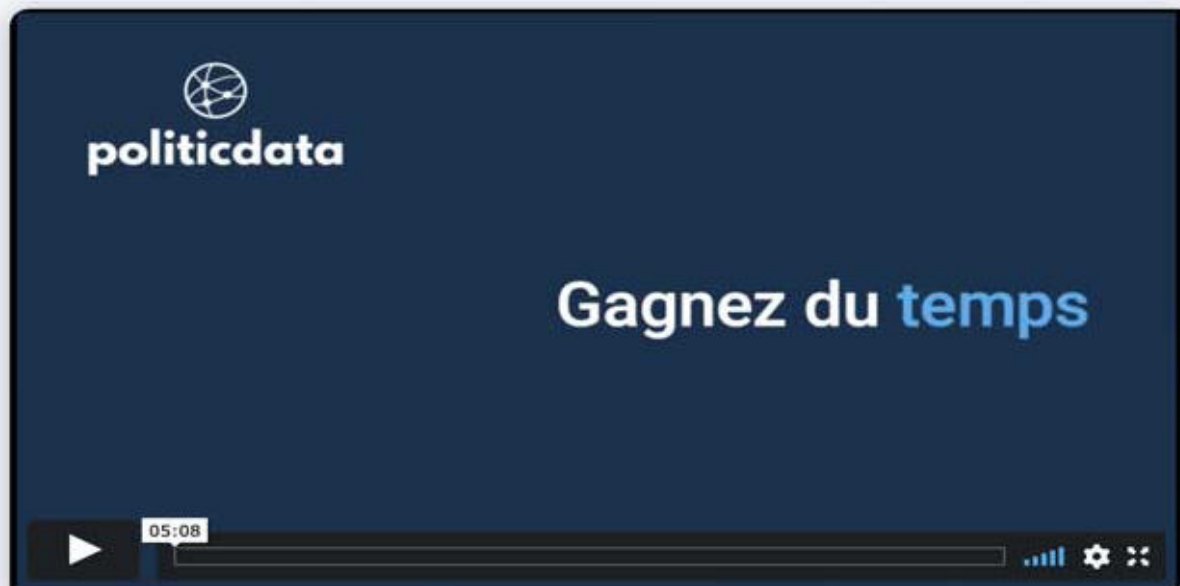
Accédez en quelques clics aux visualisations graphiques des résultats officiels des élections organisées dans les :

- 68 816 bureaux de vote,
- 2 054 cantons,
- 34 965 communes,
- 577 circonscriptions législatives,
- 105 départements et collectivités territoriales,
- 18 régions.
- De France hexagonale et des Outre-Mer,
- de 2017 à 2021.

(source des données : Ministère de l'Intérieur)



5 minutes pour entrevoir la puissance de Politic Data



Personnalisez, décentralisez et partagez l'information

ANTILLA

L'actualité économique, politique, sociale et culturelle

ABONNEZ-VOUS !

PAIEMENT CB
100% SÉCURISÉ

WWW.ANTILLA-MARTINIQUE.COM

1 AN D'ABONNEMENT PDF

12 N°

+

HORS-SÉRIE

+ NEWSLETTERS



60 €